



* 0 0 1 0 3 9 1 *

2

REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

de l'arrondissement d'état civil de *Orly.*



Registre des mariages A.

N^o 1
Caillet-Estoppey

Aujourd'hui onze avril _____ mil huit cent
septante six _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jean Daniel Caillet, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey et de Maracon _____ domicilié à Crey _____

Noms des parents :

fils de Daniel Elie _____ et de Marie Estoppey _____

Etat civil :

Divorcé d'avec Jeanette Pauline Destray, depuis le onze septembre mil huit cent septante-six _____

Date de la naissance :

né à Crey _____ le onze février mil huit cent vingt _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Marie Louise Estoppey, domestique

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey _____ domiciliée à Sedailles _____

Noms des parents :

fille de Jacques David _____ et de Judanna Ursule Miéville _____

Etat civil :

_____ Célibataire _____

Date de la naissance :

née à Crey _____ le trois avril mil huit cent quarante-cinq _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crey et Maracon le vingt-neuf Janvier _____
et Villarzel le cinq février mil huit cent septante-six _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Daniel Caillet
Marie Louise Estoppey

des témoins :

Frid Cornamusaz à Crey
Henri Fecod à Crey

L'officier de l'état civil :

Jean Crouzet

Papiers présentés :

Certificats de publication à
Crey, à Maracon, et à Sedailles
Acte de divorce de l'épouse

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Polserieux et de Villarzel

№ 2
Jaquet-Duc

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-et-un Avril mil huit cent

septante-six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Jules Henri Jaquet agriculteur
de Granges-de-Vésin (Fribourg) domicilié à Granges-sous-Crey
fils de François Etienne et de Jeanne née Estappey sa femme
Célibataire

né à Granges-sous-Crey le trois Septembre mil huit cent cinquante-six
et

2. Sophie Duc
de Villars-Bramard domiciliée à Brit, hameau de Granges
fille de Pierre Jacob et de Emilie née Clément sa femme
Célibataire

née à Brit le cing Mai mil huit cent cinquante-six

Les publications ont eu lieu à Granges le dix-sept Mars, à Crey et Villars
Bramard le dix-neuf Mars et Granges de Vésin le vingt Mars mil huit cent septante-six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Henri Jaquet
Sophie Duc

des témoins :

Henri Ticoz à Crey.
Victor Barbey à Granges

L'officier de l'état civil :

José Crausaz

Papiers présentés :

Certificats de publication
à Granges, Villars-Bramard
et Granges-de-Vésin

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
Granges, Villars
et Granges-de-Vésin

Ce mariage a été dissous
par le divorce le dix-sept
Octobre mil huit cent septante
sept, par arrêt du Tribunal
civil de Yverne

Inscrit le 5 Octobre 1876.

L'officier de l'état civil

J. Vuagniaux

Registre des mariages A.

N° 3
Estoppey - Enthorey

Aujourd'hui quinze Juin mil huit cent
septante-six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Abram Samuel Estoppey, charron

Lieu d'origine et de domicile :

de Crez domicilié à Granges-sous-Crez

Noms des parents :

fil de Abram et de Louise née Duru de femme

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Granges-sous-Crez le vingt février mil huit cent cinquante
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Céline Enthorey

Lieu d'origine et de domicile :

de Dompierre domiciliée à Combremont le Grand

Noms des parents :

fille de Jean François et de Fanchette née Duru de femme

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Dompierre le treize Octobre mil huit cent cinquante-cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Dompierre le cinq Mai, à Crez et Com-
brement le Grand le six Mai mil huit cent septante-six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Estoppey Abram Samuel Enthorey Emile de Dompierre
Céline Enthorey Louis Cornu de Crez

L'officier de l'état civil :

José Breusard

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Certificats de publication
à Vuens et Combremont
le Grand

officiers de l'état civil de
Vuens et Combremont
le Grand

N° *11*
Hebs-Cornamusaz

Aujourd'hui *huit Août* mil huit cent

septante-six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Jules Louis Hebs* *tailleur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Wattenwyl (Berne)* domicilié à *Payerne*

Noms des parents :

fil de *Gabriel Louis* et de *Marianne née Perret*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Payerne* le *onze Octobre* mil huit cent *quarante-un*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Louise Cornamusaz* *tailleuse*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Grey* domiciliée à *Payerne*

Noms des parents :

fille de *Jean Louis* et de *Jeannette Catherine née Delacour*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Grey* le *six Mars* mil huit cent *quarante*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Grey le trente Mars, à Payerne le un Avril et Wattenwyl (Berne) le trois Avril* mil huit cent *septante-six*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Hebs Louis
Cornamusaz Louise

des témoins :

Deffrousaz assesseur à Grey
Frid Cornamusaz à Grey

L'officier de l'état civil :

Jos Cransaz

Papiers présentés :

Certificats de publication
à Payerne, Grey et Wattenwyl
Autorisation de l'Officier
de l'Etat-Civil de Payerne

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

Payerne et de
Wattenwyl (Berne)

Registre des mariages A.

N° _____

Aujourd'hui vingt et un Décembre mil huit cent

septante-six, au soir, par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

1. La série des numéros d'inscriptions du présent Registre de est close, pour l'année ~~domicilié~~ à mil huit cent sept-
~~vingt-six~~ en exécution ~~et de~~ de l'article deux de la Loi
Fédérale du 24 Décembre 1874, article 9 du Règlement Fédéral
n° 1 du 14 Septembre 1875 sur l'Etat-Civil, et les deux
Loubles certifiés conformes et

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

2. L'Officier de l'Etat Civil
de _____ domiciliée à Jean Crandak
fille de _____ et de _____

Date des publications :

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N°

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N° _____

Aujourd'hui huit de Janvier mil huit cent
~~Septante sept à dix heures~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

1. ~~du soir~~, le présent registre qui ~~sur~~ ~~reste~~ ~~ne~~ ~~renferme~~
~~de~~ ~~aucune~~ ~~inscription~~, est ~~des~~ ~~domicilié~~ ~~à~~ ~~certifié~~ ~~conforme~~
~~fil~~ ~~de~~ ~~à~~ ~~l'autre~~ ~~double~~, suivant ~~de~~ l'article 2 de la loi fédérale
du 24 Décembre 1874 ; par moi soussigné officier de l'état-
civil de l'arrondissement de Trey.

L'Officier de l'état civil
J. Vuagniaux

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

2. ~~de~~ _____ domiciliée à _____
filie de _____ et de _____
née à _____ le _____
Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N°

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filles de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent _____
par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N°

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filles de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° 1.
Fague & Cornamusaz

Aujourd'hui 18 Mars mil huit cent septante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Charles Fague agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Erey domicilié à Erey

Noms des parents :

fils de Pierre Daniel Fague et de Livie Crausaz sa femme

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Erey le 18 Mars mil huit cent cinquante huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Prosette Cornamusaz sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Erey domiciliée à Granges sous Erey

Noms des parents :

fille de Daniel Cornamusaz et de Jeanne Susanne Collin

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Granges sous Erey le Dix huit Décembre mil huit cent cinquante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Erey le Seize Février mil huit cent septante huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Fague
Prosette Cornamusaz

des témoins :

Abram Ogay à Lorattens
Friedrich Cornamusaz à Erey

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

autorisation du tuteur des lépreux officiers de l'état civil de
Certificat de publication à Erey

*Mu à Erey le 18 Mars 1878
Le Préfet
Munich*

N° 30

Estopprey & Cornamusaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Octobres mil huit cent
septante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Estopprey François employé de chemin de fer
de Grey domicilié à Granges
fils de François Estopprey et de Jeanne Marie Pésin
Célibataire

né à Granges sous Grey le vingt neuf Mars mil huit cent
et quarante deux

2. Cécile Cornamusaz sans profession
de Grey domiciliée à Granges sous Grey
fille de Daniel Cornamusaz et de Marianne Mottet
Célibataire

née à Henniez le un Janvier mil huit cent cinquante
six

Les publications ont eu lieu à Granges le vingt un Septembre
à Grey le six neuf Septembre mil huit cent septante
huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

François Estopprey
Cécile Cornamusaz

des témoins :

Jaques Crausar à Grey
François Laramby à Granges sous Grey

L'officier de l'état civil :

Jules Guigniaux

Papiers présentés :

Certificats de publication à
Granges, et à Grey, autorisation de
l'officier de l'état civil de Granges

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

à Granges.

N° 3.
Fivat & Estoppey

Aujourd'hui vingt cinq Octobre mil huit cent
septante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Fivat Louis Charpentier

Lieu d'origine et de domicile :

de Sassel domicilié à aux Granges sous Trey

Noms des parents :

fils de Jean Louis Fivat et de Jeanne Henriette nee Emery

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Sassel le cinq Octobre mil huit cent cinquante sept
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Olimpe Estoppey

Lieu d'origine et de domicile :

de Trey domiciliée à aux Granges sous Trey

Noms des parents :

fille de Jacob Estoppey et de Jeanne Marianne nee Boye

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à aux Granges sous Trey le six Septembre mil huit cent cinquante trois

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Trey le vingt sept Septembre, et à
Granges le vingt neuf Septembre mil huit cent septante huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Fivat
Olimpe Estoppey

des témoins :

Emile Cornamusaz à Trey
Friederich Cornamusaz à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Magnian

Papiers présentés :

Certificats de publication
à Granges, et à Trey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges.

N° _____

Aujourd'hui vingt-un Décembre mil huit cent

Septante-huit, par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~comparu :~~ à sept heures du soir, le Présent Registre

~~+~~ est clos, et certifié conforme à l'autre double suivant

~~de~~ l'article 2 de la loi fédérale domicilié à du 24 Décembre

~~fil~~ de 1874, par moi sous- et de signé, officier de l'état civil

de l'arrondissement de Trey. L'Officier de l'état civil

né à _____ le _____ J. Magnan

et

2. _____

de _____ domiciliée à _____

fille de _____ et de _____

Etat civil : _____

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Nu: Treghe de Janvier 1874 de Pachen

N° 1.
Jaguet et Jaggi

Aujourd'hui vingt un février mil huit cent
septante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jules Henri Jaguet agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Franges de Vesin domicilié à ux Franges sous Crey

Noms des parents :

fils de François Stiem et de Jeanne veuve Estappey

Etat civil :

divorcé d'avec Sophie veuve depuis le vingt sept avril

Date de la naissance :

né à Franges sous Crey le trois Septembre mil huit cent soixante

Nom et profession de l'épouse :

2. Lina Jaggi

Lieu d'origine et de domicile :

de Senk canton de Berne domiciliée à ux Franges sous Crey

Noms des parents :

fille de Christian et de Marianne Julie veuve Cochard

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Romairon le vingt neuf avril mil huit cent cinquante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Franges de Vesin le vingt février, à Senk
le trois février, et à Crey les deux février mil huit cent septante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Henri Jaguet
Lina Jaggi

des témoins :

Henri Victor Cray
Louis y ornament Cray

L'officier de l'état civil :

J. Guaymieux

Papiers présentés :

Acte de divorce de l'époux, Pley
Certificat de publications, à Franges de Vesin,
à Senk et Crey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Aumont, (Fribourg)
et Senk, Berne

N° 7.

Jules Veyre & Marie Crausaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Mai mil huit cent

Septante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Jules Veyre employé de chemin de fer de Chapelles domicilié à aux Franges sous Croy, fils de Pierre François et de Jeanne née Gubritz veuf de Louise née Savary depuis le vingt un Novembre mil huit cent Septante sept né à Chapelles le Vreux Septembre mil huit cent quarante trois

et

2. Marie Crausaz de Croy domiciliée à aux Franges sous Croy, fille de Jean Abram et de Marie Louise née Gourman Célibataire née à aux Franges sous Croy vingt deux Septembre mil huit cent cinquante quatre

Les publications ont eu lieu à Croy le quatorze Avril, et à St Georges le sixième Avril mil huit cent Septante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Veyre
Marie Crausaz

des témoins :

Jacques Crausaz
François Louis Lavanby

L'officier de l'état civil :

J. Guagniaux

Papiers présentés :

Certificats de publications
à Chapelles et
à Croy.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
St Georges

N^o 3.
Lavanchez & Abischer

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Mai _____ mil huit cent
 Septante neuf. _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu :

1. Francis Louis Lavanchez _____ agriculteur
 de Savigny et de Forel _____ domicilié à Les Granges sous Trey,
 fils de Jean Abram _____ et de Jeanne née Richard
Célibataire

né à Carouge _____ le vingt un Novembre mil huit cent
quarante un
 et

2. Marie Louise Abischer _____
 de Cavel canton de Fribourg domiciliée à Les Granges sous Trey,
 fille de Joseph Emile Fodat et de Marie Victoire née Fodat
veuve de Louis Auguste Abischer depuis le onze Juin mil huit
cent septante huit
 née à Levent Clavier, Berne le onze Juin mil huit cent cinquante
deux
Communauté de Berne

Les publications ont eu lieu à Cavel et à Trey le dix sept Avril, à Savigny
et à Forel, le dix neuf Avril mil huit cent septante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Francis Louis Lavanchez
Marie Louise Lavanchez Abischer

des témoins :

Jacques Crausaz
Jules Veyra

L'officier de l'état civil :

J. Guagnard

Papiers présentés :

Certificats de publications à
Cavel, Savigny, Forel
et Trey,

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Cavel et Savigny et
de Forel, Savigny

N° 4.

Fague & Burnier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt neuf Juillet mil huit cent
Septante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Jean Louis Fague, agriculteur,
de Crey, domicilié à Crey,
fils de Pierre Daniel et de Lydie née Crausaz
célibataire
né à Crey, le cinq juillet mil huit cent quarante neuf
et

2. Marie Louise Burnier
de Curefin, domiciliée à Villargel
fille de Jacques Daniel et de Jeanne Louise née Taccou
célibataire,
née à Villargel le vingt trois Décembre mil huit cent cinquante

Les publications ont eu lieu à Curefin, à Villargel et à Crey
le cinq juillet mil huit cent septante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Louis Fague
Marie Louise Burnier

des témoins :

Louis Gornamusca à Crey
Jacques Crausaz à Crey

L'officier de l'état civil :

J. Guagnano

Papiers présentés :

Certificats de Publication
à Curefin, à Villargel
et à Crey.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Curefin et de Villargel

N° 5.

Dupuis et Estoppey

Aujourd'hui six neuf Décembre mil huit cent
septante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Dupuis Louis David - Cordonnier

Lieu d'origine et de domicile :

de Belmont (Usson) domicilié à Orbe

Noms des parents :

fils de Henri Dupuis et de Rosa Louise née Bousson

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Orbe le seize Juin mil huit cent quarante huit

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Estoppey Scannetti Emilie - Tailleur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey, domiciliée à aux Granges sous Crey,

Noms des parents :

fille de François Estoppey et de Joanne Marie née Resin

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à aux Granges sous Crey le Vingt Décembre mil huit cent quarante huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Orbe le Vingt Septembre, à Belmont
le Vingt Septembre, et à Crey le Vingt deux Septembre mil huit
cent septante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

L^s Dupuis
Emilie Estoppey

des témoins :

Louis Cornamusca & Crey
Louis Crausaz & Crey

L'officier de l'état civil :

J^m Magniaux

Papiers présentés :

Certificats de publication
à Orbe, Belmont, et Crey
et autorisation de l'officier de l'état civil
à Orbe

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Orbe et de

Belmont sur Usson

Orbe

N° _____

Aujourd'hui trente un Décembre mil huit cent

septante neuf à sept heures soir par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~comparu~~ : Le présent registre est clos et certifié con

Nom et profession de l'époux :

1. Homme à l'aube double, suivant l'article 3 de la loi

Lieu d'origine et de domicile :

de Périgueux le 21 Décembre 1874 domicilié à

Noms des parents :

fil de officier de l'état civil et de l'arrondissement de Creys.

Etat civil :

L'officier de l'état civil

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

~~2~~ _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filles de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filie de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N° 1.
Fague et Paccard

Aujourd'hui vingt Mars mil huit cent
soixante par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Daniel Frédéric Fague agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey domicilié à Crey

Noms des parents :

fils de Pierre Daniel et de Lydie née Guendron

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crey le quinze Avril mil huit cent quarante sept
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Marié Louise Lucie Paccard

Lieu d'origine et de domicile :

de Pévouloup domiciliée à Pévouloup

Noms des parents :

fille de Jean Pierre et de Jeanne Marie née Arnold

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Pévouloup le vingt huit Décembre mil huit cent quarante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Pévouloup et à Crey le vingt-un
de Mars mil huit cent soixante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi,
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Daniel Frédéric Fague
Lucie Paccard

des témoins :

Louis Cornamusy
Daniel Cornamusy

L'officier de l'état civil :

J. Magnier

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucens.

Papiers présentés :

Certificats de publications
de Lucens et de Crey,

N° _____

Aujourd'hui Arrente un Decembre mil huit cent

huitante à Lez-Heux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu: En son, le présent registre est clos, et

Nom et profession de l'époux :

1. certifié conforme à l'acte double, suivant l'article 2 de

Lieu d'origine et de domicile :

de la loi fédérale du 24 Decembre domicilié à 1874, par moi sous

Noms des parents :

filz de Signe, officier de l'Etat et de civil de l'arrondissement de bey.

Etat civil :

l'Officier de l'Etat civil

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filz de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Registre des mariages A.

N° _____

~~Anjourd'hui _____ mil huit cent _____~~

~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à _____~~

~~Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.~~

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N°

Aujourd'hui

mil huit cent

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filie de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

~~Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi~~

et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° _____

~~Anjourd'hui~~ *Le présent registre qui au reste ne* ~~renferme aucune inscription~~ *par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont* ~~comparu~~ *pour l'année 1881, et est et certifié conforme*

Nom et profession de l'époux :

1. *à l'autre double.*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *Crey le 31 Decembre 1881* ~~domicilié à~~ *l'officier de l'état civil de Crey.*

Noms des parents :

~~fil~~ *de* _____ ~~et de~~ _____

Etat civil :

Date de la naissance :

~~né à~~ _____ ~~le~~ _____



~~et~~

Nom et profession de l'épouse :

2. *Un double a été remis le 9 Janvier 1884, à l'autorité*

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ *Cantonale, en exécution de* ~~domiciliée à~~ *l'article 2 de la loi.*

Noms des parents :

~~fil~~ *de* *Crey le 9 Janvier 1884* ~~et de~~ _____

Etat civil :

Date de la naissance :

~~née à~~ _____ ~~le~~ _____



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

l'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

N° _____

Aujourd'hui

mil huit cent

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filles de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent _____

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. _____

de _____ domicilié à _____

fils de _____ et de _____

né à _____ le _____

et

2. _____

de _____ domiciliée à _____

filie de _____ et de _____

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

N° _____ Aujourd'hui _____ mil huit cent _____

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Registre des mariages A.

N° 1.
Cailliet et Gendrat

Aujourd'hui 1^{er} Août mil huit cent
huitante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Charles Cailliet agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey de Haracon domicilié à Crey,

Noms des parents :

fils de Jacques Samuel Cailliet et de Louise née Cailliet

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crey le trois août mil huit cent cinquante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Julie Gendrat, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Chevroux domiciliée à Crey,

Noms des parents :

fille de Auguste Louis Gendrat et de défunte Susanne Marguerite née Sue

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Chevroux le vingt sept mil huit cent cinquante cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crey le quatorze juillet, à Chevroux le
dix et à Haracon le dix huit juillet mil huit cent huitante deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Cailliet
Julie Cailliet née Gendrat

des témoins :

Alfred Roumatt St-Jules
Frédéric Roumatt à Crey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Papiers présentés :

Subcertificats de publication
de Grandcourt et de
Salégnieu.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Grandcourt et de
Salégnieu.

N° 4
Rossat & Pages.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt novembre mil huit cent
huitante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu :

1. Rossat Jean Francois, agriculteur
 de Granges domicilié à Granges
 fils de Jean Auguste Rossat et de Henriette née Nicod
Célibataire
 né à Granges le vingt neuf janvier mil huit cent
 et cinquante quatre

2. Pages Elise
 de Trey domiciliée à Granges sous Trey
 fille de Jacques Louis Pages et de Suzanne Guis Whappay
Célibataire
 née à Granges sous Trey le vingt trois février mil huit cent
cinquante six

Les publications ont eu lieu à Granges et à Trey le
vingt un Octobre mil huit cent huitante deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Rossat
Elise Rossat née Pages

des témoins :

Auguste Duc Marnand
Constant Bidiville à Granges

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de
l'état civil de Granges de célébrer
le mariage à Trey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges

Registre des mariages A.

N° 3
Firat et Aigroz

Aujourd'hui vingt Décembre mil huit cent

huitante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Firat Eugène — agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Sassel domicilié à Crey,

Noms des parents :

fil de Jean Louis Firat et de Jeanne Henriette née Sorey

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Sassel le vingt quatre Juillet mil huit cent
et vingt quatre

Nom et profession de l'épouse :

2. Aigroz Louise

Lieu d'origine et de domicile :

de Combremont le Petit domiciliée à Crey,

Noms des parents :

fille de Jean Gabriel Aigroz et de Adèle née Freymond.

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Saint Cierges le vingt trois Octobre mil huit cent
vingt quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Combremont le Petit et à Crey le vingt
novembre et à Sassel le vingt huit novembre mil huit cent huitante deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Eugène Firat
Louise Firat née Aigroz

des témoins :

Henri Vicot Inst. Cray
Louis Crausaz à Crey

L'officier de l'état civil :

J. Pignatier

Papiers présentés :

Les certificats de publication
de Combremont le Grand
et de Granges

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Granges et de
Combremont le Grand

N° _____

Aujourd'hui le 16 Janvier 1883 à la page 33, ~~mil huit cent~~
~~celui de la dernière~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

~~comparu :~~ inscription faite dans l'année 1882. Les deux
1. ~~doublets du présent registre~~ sont conformes, et

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ que nous certifions. domicilié à _____

Noms des parents :

filz de Croy le 31 Decembre 1882 de L'officier de l'état civil

Etat civil :

J. Pigniaux
né à _____ le _____

Date de la naissance :



Nom et profession de l'épouse :

2. ~~Un doublet~~ a été remis le 8 Janvier
de 1883, à l'autorité Cantonale domiciliée à _____

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ fille de Crochard & de la loi et de _____

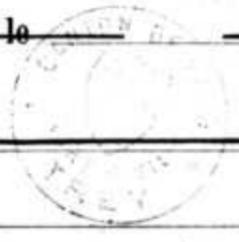
Noms des parents :

Croy le 8 Janvier 1883. L'officier de l'état civil

Etat civil :

née à _____ le _____ J. Pigniaux

Date de la naissance :



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de _____

*Ma le 16 Janvier 1883
Almond*

Registre des mariages A.

N° _____

~~Aujourd'hui Le présent registre, à la page mil huit cent 85, ne renferme aucune inscription pour l'année 1883. Les deux doubles 1. sont conformés, ce que nous certifions.~~

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

~~Crey le 31 Décembre 1883. domicilié à l'officier de l'état civil fils de J. Guagnier.~~

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~Un double a été remis le 8 Janvier 1884 à l'autorité cantonale, en exécution de l'article 3 de la Loi.~~

~~Crey le 8 Janvier 1884 domiciliée à l'officier de l'état civil fille de et de J. Guagnier.~~

née à _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatureés

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fil de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. _____

de _____ domicilié à _____

fils de _____ et de _____

né à _____ le _____

et

2. _____

de _____ domiciliée à _____

fille de _____ et de _____

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° 4.
Gris & Debroussay

Aujourd'hui vingt six juin mil huit cent
huitante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Charles Daniel Gris agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Cerniaz A de Seynoux # 1 domicilié à Trey

Noms des parents :

fils de Jean Jacob Gris et de Rose Marguerite née Dubail

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Cerniaz le vingt trois octobre mil huit cent cinquante quatre

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Julie Debroussay sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Trey domiciliée à Trey

Noms des parents :

fille de Auguste Debroussay et de Louise née Cornamusaz

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Trey le vingt octobre mil huit cent soixante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Trey le neuf mai, et à Cerniaz le
vingt six mai mil huit cent huitante quatre.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Par décision du Conseil
l'Etat en date du vingt neuf
Novembre mil huit cent
soixante, l'acte de mariage
ci contre est rectifié en
ce sens que la bourgeoisie
de Seynoux est ajoutée
à celle de Cerniaz
Trey le six Décembre
mil huit cent soixante
L'officier de l'état civil
J. Magnien

Signatures

des époux :

Charles Gris
Julie Gris née Debroussay

des témoins :

Daniel Cornamusaz de Jacques à Trey
Jacques Daniel Cornamusaz à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Magnien

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Villarsel

Papiers présentés :

Et ses certificats de
publication de Villarsel et
de Trey

Vu le 3^e Décembre 1884
Charles Gris

N^o 2.
Resin
Estappey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt de decembre mil huit cent
huitante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Charles Resin agriculteur
 de Cronay et des Mézery domicilié à Veroy
 fils de Jean Louis Resin décédé de défunte Jeanne Louise née Pige
celibataire
 né à Veroy le vingt de juin mil huit cent cinquante
neuf

et
 2. Anna Estappey sans profession
 de Veroy domiciliée à Veroy
 fille des défunts Jean David Estappey et de Sophie Anna née Dubois
celibataire
 née à Veroy le vingt quatre de janvier mil huit cent
cinquante six

Les publications ont eu lieu à Veroy le vingt de novembre, à Cronay et
 à Mézery le vingt de novembre mil huit cent huitante quatre

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Charles Resin Anna Resin née Estappey
Auguste Roulet
à Veroy
 L'officier de l'état civil :

L'officier de l'état civil :

P. Magnaud

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

certificats de publication
de Cronay et des Mézery
Veroy.

officiers de l'état civil de

Mullandins.

N°

Aujourd'hui Le numéro de la page 110 mil huit cent
 est celui de la dernière par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

comparu : inscriptions faites dans l'année 1884

Lieu d'origine et de domicile :

les deux doubles du présent registre sont
 de conformes ce que nous domiciliés à Arbigny.

Noms des parents :

fils de Trey le 31 Décembre de 1884 L'officier des l'état civil

Etat civil :

J. Magnan

Date de la naissance :

né à _____ le _____



Nom et profession de l'épouse :

Un double a été remis le 9 Janvier 1885 à

Lieu d'origine et de domicile :

de l'autorité cantonale en domiciliée à exécution de

Noms des parents :

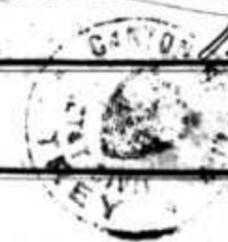
fille de l'archevêque de Val de Loir

Etat civil :

Trey le 9 Janvier 1885 L'officier des l'état civil

Date de la naissance :

née à _____ le _____



Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

N° 1.
Estoppey
Schneider.

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui huitant Janvier mil huit cent
huitant cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Béat Estoppey agriculteur
de Creys domicilié à ux Granges sous Creys
fils de Jean David Estoppey et de défunte Jeanne Marguerite née
Cribinnet
Célibataire
né à ux Granges sous Creys le vingt-neuf Janvier mil huit cent
soixante
et

2. Emma Schneider
de Arni canton de Bernes domiciliée à Ursins
fille de défunct Jean Schneider et de Jeanne Suzanne née
Cribinnet
Célibataire
née à Belmont le vingt-neuf Janvier mil huit cent soixante
deux

Les publications ont eu lieu à Creys le trois Janvier, à Biglen
et à Ursins le cinq Janvier mil huit cent huitant cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Béat Estoppey
Emma Estoppey née Schneider

Daniel Cornamus uz de Sages à Troy
Jacques Daniel Cornamus
à Creys

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Les certificats de publication
de Ursins et de Biglen
et Creys

officiers de l'état civil de

Ursins et de Biglen

Par jugement rendu par le
tribunal du district de Yveroy
le vingt sept Décembre mil huit cent
soixante deux le mariage est
contré de Béat Estoppey et de
Emma Schneider et déclaré
par le divorce.
Yveroy le sept février mil huit
cent soixante deux
L'officier de l'état civil
J. Magnin

N^o 4.
Foyallat
Tages.

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

Aujourd'hui vingt cinq Septembre mil huit cent
huitante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :
1. Fritz Foyallat agriculteur
de Épesses et de Sully domicilié à Épesses
fils de défunt Jean Louis Foyallat de Freneuse ni Crausot à Épesses
Célibataire
né à Trey le dix huit Juillet mil huit cent quarante
neuf et
2. Alice Tages
de Trey domiciliée à Trey
fille de Antoine et de Sylvie ni Tages à Trey
Célibataire
née à Trey le vingt un Janvier mil huit cent
soixante trois

Les publications ont eu lieu à Trey le trente un Août, à Épesses
à Sully le cinq Septembre mil huit cent huitante cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :
Fritz Foyallat
Alice Foyallat

des témoins :
Fritz Tages à Trey
Eugène Thommey à Tullins

L'officier de l'état civil :
J. Guignard

Papiers présentés :
L'autorisation de l'officier
de l'état civil de Cully.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Cully et de Sully

N^o 8.
Pittet
Cornamusaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt sept Novembre mil huit cent
huitante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Pittet Constant, coiffeur

de Seigneux domicilié à Vevey

fil de Simon Pittet et de défunte Rose Louise ni Cachin

célibataire

né à Seigneux le un Septembre mil huit cent soixante

et

2. Cornamusaz Anna

de Vevey domiciliée à Vevey

fille de Jacques Frédéric Cornamusaz et de Thérèse ni Rothlisberger

Célibataire

née à Vevey le six sept avril mil huit cent cinquante

neuf

Les publications ont eu lieu à Vevey le vingt trois Octobre, et à

Seigneux le vingt cinq Octobre mil huit cent huitante cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Constant Pittet

Daniel Cornamusaz Vevey

Anna Pittet née Cornamusaz

Daniel Cornamusaz de Jacques à Vevey

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Les certificats de publications de Vevey et de Pillarzel

l'officier de l'état civil de Pillarzel.

Par jugement rendu le 17 Juin 1904 le Tribunal du district de Yverdon a déclaré nul le mariage ci contre de Constant Pittet de Seigneux et de Anna Cornamusaz de Vevey le 20 Septembre 1904, L'officier de l'état civil J. Vuagniaux

Registre des mariages A.

N° _____

~~Aujourd'hui~~ Le Numéro 3 à la page 44 ~~mil huit cent~~
~~et celui de la~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

~~comparu~~ Dernière inscription faite dans l'année

Lieu d'origine et de domicile :

1885; les deux doubles des présent registres sont

Noms des parents :

conformes ce que nous domiciliés à certifions.

Etat civil :

fil de Trey le 31 Décembre 1885 de L'officier de l'état civil

Date de la naissance :

J. Guagniaux.



Nom et profession de l'épouse :

et

Lieu d'origine et de domicile :

Un double a été remis le 8 Janvier 1886, à

Noms des parents :

de l'autorité Cantonale, en exécution de l'article 3 de la Loi

Etat civil :

fille de Trey le 8 Janvier 1886 et de L'officier de l'état civil

Date de la naissance :

J. Guagniaux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

*Na le 16 Janvier 1886
Guagniaux*

N^o 1.
 Cornamusat
 Desarzens

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt six mil huit cent
huitante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Cornamusat Louis Charpentier
 de Creu domicilié à Creu
 fils de Jean David Louis et de Louise Charlotte née Meystra
Célibataire
 né à Creu le vingt six Mars mil huit cent cinquante

et

2. Desarzens Eugénie
 de Sarzens domiciliée à Creu
 fille de Auguste et de Louise Rosine née Vulloty
Célibataire
 née à Granges le vingt un Mai mil huit cent cinquante

Les publications ont eu lieu à Creu le deux Décembre, à Sarzens le
trois dit et à Signey le quatre Décembre mil huit cent cinquante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Cornamusat
Eugénie Cornamusat née Desarzens

des témoins :

Louis Desarzens à Creu
Anna Vulloty-Granges

L'officier de l'état civil :

J. Guayraud

Papiers présentés :

Les certificats de publications
de Creu, Lucens et Tillarzel

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

Lucens et de Tillarzel

N° 2
Estopprey
Spicher
 Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

Aujourd'hui deux neuf Février mil huit cent
huitante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu :
 1. Estopprey Alfred — charron
 de Creu domicilié à aux Granges sous Creu
 fils de Abram Estopprey et de Louise née Duc sa femme
Célibataire
 né à aux Granges sous Creu le vingt un Octobre mil huit cent Cinquante huit
 et
 2. Spicher Marie Cécile
 de Neberstorf, Fibourg domiciliée à aux Granges sous Creu
 fille de Nicolas Spicher et de Christine née Schumpach sa femme
Célibataire
 née à Séchelles, Fibourg, le seize Octobre mil huit cent Cinquante neuf
 Les publications ont eu lieu à Creu le vingt sept Janvier, et à Neberstorf
 le vingt huit dit mil huit cent huitante six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :
Alfred Estopprey
Marie Estopprey

des témoins :
Henri Spicher aux Granges sous Creu
Armand Estopprey aux Granges sous Creu

L'officier de l'état civil :
J. Guagnana

Papiers présentés :
Les certificats de publication L'officier de l'état civil de
de Creu et de Neberstorf Neberstorf
Neberstorf

N° 1
Estoppey
Södermann

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui Seize Avril mil huit cent
huitante Six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu :

1. Estoppey Alcide agriculteur
 de Crey domicilié à un Granges sous Crey
 fils de Béan David Estoppey et de défunte Marguerite née Cissin
Célibataire

né à un Granges sous Crey le quatre Octobre mil huit cent soixante deux
 et

2. Lina Södermann
 de Sützflüh, Berne domiciliée à Chabloz
 fille de Charles Frédéric Södermann et de Marie née Kirchoffer
Célibataire

née à Chabloz le neuf Septembre le neuf Septembre mil huit cent soixante un

Les publications ont eu lieu à Crey le vingt six Mars, à Payerne
 et à Sützflüh le vingt sept Mars mil huit cent huitante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Alcide Estoppey
Lina Estoppey née Södermann

des témoins :

Daniel Cornamusaz De Laques
Laques Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

Papiers présentés :

Les certificats de Publication
de Payerne, de Sützflüh
et de Crey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Payerne et de Sützflüh

vu le 6 Mars 1886
 Magnin J.

N°

Aujourd'hui Le numéro 3 à la page 48, mil huit cent est celui de la

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont dernière inscription faite dans l'année

1886. Les deux doubles du présent registre

de sont conformes ce que domicilié à nous certifions.

fil de Trey le 31 Décembre 1886 L'officier de l'état civil

né à le J. Magnan



Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Un double a été remis le 7 Janvier 1887, à

de l'autorité cantonale en domiciliée à exécution de

fille de l'article 4 de la loi et de

Trey le 7 Janvier 1887. L'officier de l'état civil

née à le J. Magnan



Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° 1.
Cuany
Bidiville
 Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

Aujourd'hui huit juillet mil huit cent
huitante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu :

1. Cuany François Henri agriculteur
 de Cherbourg domicilié à Granges
 fils de Jean Pierre Cuany et de Louise Marguerite nee Cerrin
 veuf de Louise Rosalie nee Kottay
 né à Granges le vingt cinq juillet mil huit cent trente
 et

2. Bidiville nee Pasche Jeannette Pauline néenayias
 de Granges domiciliée à Granges
 fille de Jean Pierre Pasche et de Jeanne Susanne nee Duruel
 veuve de Jacques Louis Bidiville
 née à Seigneurie le vingt un juillet mil huit cent trente six

Les publications ont eu lieu à Granges le quatre juin et à Cherbourg
le onze dit mil huit cent huitante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Henri Cuany Mottay François Craussey Troy
Pauline Cuany Nee Pasche Jean Gilhard Troy

L'officier de l'état civil :

J. Traquin

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

L'autorisation de l'officier
de l'état civil de Granges de
célébrer le mariage à Troy

officiers de l'état civil de
Granges et de
Grandcourt

Registre des mariages A.

N^o 4
Visinand
Jaquet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze juillet mil huit cent
huitante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Visinand Louis Charles — boucher —
de Corseaux — domicilié à Lausanne —

fil de Charles Louis Gabriel d'Escet de Louise née Fauchereux à Granges
célibataire

né à Corseaux le huit février mil huit cent soixante trois
et

2. Jaquet Marie Madeleine Adélaïde sans profession
de Granges de Vesin, Tilly domiciliée à Lausanne —

filles de François Etienne agriculteur et de Jeanne Louise née Estoppey, aux Granges
célibataire

née à Granges sous Trey le vingt huit juillet mil huit cent soixante

Les publications ont eu lieu à Lausanne le sept juin, à Corseaux le huit juin
à Granges de Vesin le dix juin & à Trey le onze dit de cette année.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Charles Visinand Alfred Perrin à Granges
Adèle Visinand née Jaquet Eug. Bovey à Lausanne

L'officier de l'état civil :

J. Guaymard

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

1. Certificat de publication, ou autorisation officiers de l'état civil de
2. L'officier de l'état civil de Lausanne Lausanne de Corsier et
pour célébrer le mariage à Trey de Aumont.

24 x he 1887
Champan, J. d'...

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~Aujourd'hui~~ le Numéro 4 à la page ~~mil-huit-cent~~
~~51, et celui de~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
~~comparu~~: la dernière inscription faite dans
 l'année 1887, les deux doubles des présents
~~de~~ registre sont conformes domiciliés à mes ce que nous
~~fil~~ de Certifiions et de
 Grey le 31 Décembre 1887. L'officier de l'état civil
~~né à~~ le J. Guagniaux

Un double a été remis le 6 Janvier 1888,
~~de~~ à l'autorité Cantonale, en domiciliée à exécution de
~~fil~~ de l'article 3 de la loi et de
 Grey le 6 Janvier 1888. L'officier de l'état civil,
~~née à~~ le J. Guagniaux

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N^o 1.
Estoprey
Leuthold.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt Sept Mars* mil huit cent
huitante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Estoprey Henri* charpentier
 de *Crey* domicilié à *Granges sous Crey*
 fils de *Estoprey Francis* décédé et de *défunte Marianne* née *Clément*
célibataire

né à *Granges sous Crey* le *dix Mai* mil huit cent *quarante sept*
 et

2. *Leuthold Marie Anna* tailleur
 de *Obbigen, Eterné* domiciliée à *Bulle*
 fille de *défunct Jean Leuthold* et de *Marie Steine Josephine* née *Joliet*
célibataire

née à *Epagny, Fribourg* le *vingt trois Juillet* mil huit cent *cinquante neuf*

Les publications ont eu lieu à *Crey* le *quatorze* Jours, à *Bulle* le *quinze*
 et à *Obbigen* le *vingt* dit mil huit cent *huitante huit*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Estoprey
Marie Estoprey née Leuthold

des témoins :

F. Cornamusaz
Mariane Cruciani

L'officier de l'état civil :

J. Vagniaux

Papiers présentés :

Les certificats de publications de
Obbigen & Bulle et de Crey

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Obbigen et de Bulle

N^o 7.
Crausatz & Crausatz

Aujourd'hui Deux Juin mil huit cent
cinquante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Crausatz Alfred agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Verey domicilié à Verey

Noms des parents :

fil de Fredéric Crausatz et de Jeanne Suzanne nee Ouch

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Verey le vingt huit Juin mil huit cent cinquante huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Crausatz Léonie

Lieu d'origine et de domicile :

de Verey domiciliée à Verey

Noms des parents :

fil de Jean Louis Crausatz et de Antoinette nee Leriche

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Verey le vingt sept Avril mil huit cent quarante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Verey le vingt neuf Mai mil huit cent cinquante huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Alfred Crausatz
Léonie Crausatz

des témoins :

Adrien Baudouin
Jos. Adrien & Dornand

L'officier de l'état civil :

J. Lagniaux

Papiers présentés :

Le certificat de publication
à Verey.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

24 Juin 1858
Alfred Crausatz

Registre des mariages A.

N° _____

~~Aujourd'hui~~ Le numéro 2 à la page 54 est ~~mil huit cent~~
~~celui de la dernière~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

~~compara :~~ inscription faite dans l'année 1888, les deux
~~1. doubles du présent registre sont conformes~~

Lieu d'origine et de domicile :

~~de ce que nous certifions~~ domicilié à _____

Noms des parents :

~~filis de~~ Trey le 31 Décembre 1888 et de _____

Etat civil :

L'officier de l'état civil
J^r Magnan

Date de la naissance :

né à _____ le _____

Nom et profession de l'épouse :

~~2. Un double a été remis le 4 janvier 1889, à~~
~~de l'Autorité cantonale en~~ domiciliée à _____

Lieu d'origine et de domicile :

~~filie de~~ l'article 2 de la loi et de _____

Noms des parents :

Trey le 4 janvier 1889. L'officier de l'état civil
J^r Magnan

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

~~Les publications ont eu lieu à _____~~

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Crausaz Crausaz
N° 1

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui Onze février mil huit cent
huitante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Crausaz Paul Wilfrid agriculteur
de Crey domicilié à Combremont le Petit
fils de Jacques Daniel Crausaz et de défunte Marie Louise née Jaque
Célibataire

né à Crey le huit septembre mil huit cent soixante
Cinq

2. Crausaz Marie Sophie couturière
de Crey domiciliée à Combremont le Petit
fille de Jeanne Crausaz et de Marie Louise née Jovan à Combremont le Petit
Célibataire

née à Granges le sept janvier mil huit cent soixante quatre

Les publications ont eu lieu à Combremont le Petit le six neuf janvier
à Crey le vingt dix mil huit cent huitante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Paul Crausaz
Sophie née Crausaz

des témoins :

Daniel Cornamusaz à Crey
Jacques Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Quignard

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Combremont

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de
l'état civil de Combremont

Registre des mariages A.

N° 2
Crousaz & Mounoud

Aujourd'hui vingt février mil huit cent
huitante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Crousaz Charles agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Krey domicilié à Combrémont le Grand

Noms des parents :

fil de defunts Jean Abram Crousaz et de Marie Louise née Goumard,
Célibataire

Etat civil :

né à Granges sous Krey le huit février mil huit cent cinquante six
et

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

2. Mounoud Léa

Lieu d'origine et de domicile :

de Chioleyres domiciliée à Combrémont le Grand

Noms des parents :

fille de defunts Charles Daniel Mounoud et de Justelle née Vernez ménagère à Trivou
Célibataire

Etat civil :

née à Chioleyres le vingt six Août mil huit cent soixante neuf

Date de la naissance :

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Combrémont le Grand le vingt six janvier, à
Krey et aux Chioleyres le vingt neuf dit mil huit cent huitante neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

C. Charles Crousaz
Léa Crousaz née Mounoud

des témoins :

Daniel Cornamusaz à Krey
Jacques Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnien

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier
de l'état civil de Combrémont Combrémont et de
Oron.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N^o 3.
Crausaz & Lehmann

Aujourd'hui sept Aout mil huit cent
huitante neuf par devant l'officier de l'état civil, soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Crausaz Julien agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey, domicilié à Brey,

Noms des parents :

filz de Marguerite Cornamusaz nee Crausaz, à Brey

Etat civil :

celibataire

Date de la naissance :

né à Brey le dix mai mil huit cent soixante quatre

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Lehmann Elisabeth,

Lieu d'origine et de domicile :

de Signau canton de Berne domiciliée à Brey,

Noms des parents :

fille de J^u Ulrich Lehmann et de défunte Marie nee Sevenschwaner

Etat civil :

celibataire

Date de la naissance :

née à Auderswil Berne, le quatorze juillet mil huit cent cinquante six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Brey le huit juillet et à Signau le
neuf du même mois mil huit cent huitante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Julien Crausaz
Elisabeth Crausaz

des témoins :

David Cornamusaz de Jaques
Daniel Cornamusaz à Brey

L'officier de l'état civil :

J^u Magnin

Papiers présentés :

Les certificats de publication
de Brey et de Signau.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Signau.

N° _____

Aujourd'hui Le numéro 3 à la page 58 mil huit cent
 est celui de la dernière par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu : inscription faite dans l'année 1889,
 et les deux doubles des présent registres sont
 conformes ce que nous domiciliés à certifions.
 fils de Grey le 31 Décembre 1889 de l'officier de l'état civil
 J. Magniaux
 né à _____ le _____

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Un double a été remis le 8 Janvier 1890 à
 l'autorité Cantonale domiciliés à en exécution
 de l'article 2 de la Loi
 Grey le 8 Janvier 1890. L'officier de l'état civil
 J. Magniaux
 née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

m. l. 13.1.90
Magniaux

Estopprey & Page

Aujourd'hui *cinq Oub* _____ mil huit cent
nonante _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Estopprey Louis* _____

Lieu d'origine et de domicile :

de *Crey* _____ domicilié à *aux Granges sous Crey*

Noms des parents :

fils de *defunct Jean Daniel* et de *defuncte Susanna Marguerite née Diche*

Etat civil :

veuf de Louise née Dingles dès le neuf Novembre mil huit cent huitante

Date de la naissance :

né à aux Granges sous Crey le vingt neuf juin mil huit cent trente six

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Page Philomène* _____

Lieu d'origine et de domicile :

de *Chatonnaye* _____ domiciliée à *aux Granges sous Crey*

Noms des parents :

fille de *defunct Nicolas Page* et de *defuncte Anne née Vervoz*

Etat civil :

célibataire _____

Date de la naissance :

née à *Chatonnaye* _____ le *quatorze Septembre* mil huit cent *cinquante sept*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Crey le six sept juillet* et à *Chatonnaye le six neuf du même mois* mil huit cent *nonante*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Estopprey
filieur subat greffier

des témoins :

Constant Pithet Crey
Louis Crausat a Crey

L'officier de l'état civil :

J. Viaignieu

Papiers présentés :

Les certificats de publications
de Chatonnaye et de Crey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Chatonnaye,

N° 2.
Chevalley & Vallon
Chevalley + Vallon

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt huit Novembre — mil huit cent
nonante — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu : Chevalley,
1. Chevalley Henri maréchal
de Champbaucourt — domicilié à Grey
fils de défunt Daniel — et de Marguerite née Putter
Célibataire

né à Granges — le vingt quatre Avril mil huit cent soixante huit
et

2. Vallon Alié
de Hollandvins — domiciliée à Grey
fille de Louis Vallon — et de Marianne née Dusez
Célibataire

née à Hollandvins — le deux huit Mars mil huit cent septante trois

Les publications ont eu lieu à Grey le huit Octobre, à Combremont
et à Hollandvins le deux Novembre mil huit cent nonante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Henri Chevalley Daniel Cornamusaz
Alié Chevalley née Vallon Julien Crausaz } à Grey

L'officier de l'état civil :

Jos. Magnan

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

certificats de publications
de Hollandvins, Combremont Combremont & de
et Grey. Hollandvins.

Suivant décision du
Conseil d'Etat en date du
vingt deux Mars mil huit cent
nonante l'acte ci contre est
rectifié en ce sens que le nom
Chevalley inscrit par erreur
sera inscrit Chevalley.
L'officier de l'état civil
Jos. Magnan

Motte & P...

vu le 22 décembre 1890
Mary Dief

N° _____

Aujourd'hui le numéro 8 de la page 61 est = mil huit cent
celui de la dernière ins. par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

composés : extraction faite dans l'année 1899 les deux

1. Doubles du présent registre sont conformes ce que

nous certifions domicilié à _____

le 31 Décembre 1890 et de L'officier de l'état civil

J. Magnian

né à _____ le _____

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Un double a été remis le 8 Janvier 1891 à l'autorité

Cantonale en exécution de l'article 2 de la Loi

du 8 Janvier 1890. et de L'officier de l'état civil

J. Magnian

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N^o 1
Russli & Estoppey

Aujourd'hui vingt février mil huit cent
nonante un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Date des publications :

1. Russli Paul Evangeliste
de la Chaux de Fonds domicilié à Carnes Alpes Maritimes Fra
fils de Meimad Russli et de Catherine nee Ramseyer
Célibataire

né à la Chaux de Fonds le vingt un Août mil huit Cent septante

et

2. Estoppey Louise Olga
de Trey domiciliée à un Granges sous Trey
fille de Julie Thuillard nee Estoppey
Célibataire

née à un Granges sous Trey le vingt un Août mil huit Cent soixante six

Les publications ont eu lieu à Trey le vingt Janvier & à la Chaux de Tom
le vingt un du même mois mil huit Cent nonante un

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Paul Russli
Louise Russli nee Estoppey

des témoins :

Tules Pages à Trey
Julie Thuillard Granges sous Trey

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

Papiers présentés :

Les certificats de publications
de Trey & Chaux de Fonds, la déclaration
du Conseil Suisse à Carnes que toutes
les formalités prescrites pour ce mariage
sont été remplies auprès de lui

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
la Chaux de Fonds,

Pa le 5 x hi 1891
Chamney

N° _____

Aujourd'hui Le premier à la page 63 est ~~mil huit cent~~
~~celui de la dernière ins~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu : cription faite dans l'année 1891, les deux doubles
du présent registre sont conformes ce que nous certifions
de Trey le 31 Décembre 1891. domicilié à L'officier de l'état civil
 fils de _____ et de J. Magniana

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~né~~ Un double a été remis le 2 Janvier 1892 à l'auto
rité cantonale en exécution de l'article 2 de la Loi.
Trey le 2 Janvier 1892. L'officier de l'état civil
 de _____ domiciliée à J. Magniana
 fille de _____ et de _____

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

N° 1
Estoppay & Schindler

Aujourd'hui quatre Mars mil huit cent
nonante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. Estoppay Henri Charpentier

Nom et profession de l'époux :

de Crey domicilié à un Granges sous Crey.

Lieu d'origine et de domicile :

filz de défuntz Jeannevis Estoppay et de Marianne née Clément

Noms des parents :

veuf de Marie Anna née Seutbold des le vingt huit avril mil huit cent nonante un

Etat civil :

né à Granges sous Crey le dix Mai mil huit cent quarante sept

Date de la naissance :

et

2. Schindler Marie Anna

Nom et profession de l'épouse :

de König Bern domiciliée à Crey

Lieu d'origine et de domicile :

fille de Jean Nicolas Schindler et de Madeleine née Hönni

Noms des parents :

célibataire

Etat civil :

née à Wèbern le sept janvier mil huit cent soixante

Date de la naissance :

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crey le onze février, et König le
treize du même mois mil huit cent nonante deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Estoppay
Maria Estoppay

des témoins :

F. Cornamusant
Alph. Crausaz

L'officier de l'état civil :

Jr. Veugniseux

Papiers présentés :

Les certificats de publications
de Crey et de König

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

König

N° 2.
Badoux & Estoppey.

Aujourd'hui Lein Crail mil huit cent

soixante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Badoux Paul Louis agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crémieu domicilié à Granges sur Crey

Noms des parents :

fil de Jacques David Badoux et de Jeanette née Lenn de Cécé

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Brenles le Seize avril mil huit cent quarante trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Estoppey Jenny née Pettit

Lieu d'origine et de domicile :

de Creux domiciliée à Seigneux

Noms des parents :

filles de Jean Francois Pettit et de Marianne née Cachin

Etat civil :

veuve de Emile Estoppey des dix neuf Mars mil huit cent soixante sept

Date de la naissance :

née à Seigneux le premier juillet mil huit cent quarante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crémieu le seize Mars, à Creux le dix sept
et à Seigneux le dix huit des mêmes mois mil huit cent soixante deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Paul Badoux
Jenny Badoux

des témoins :

François Crausaz à Creux
Alexandre Menoud à Creux

L'officier de l'état civil :

J. Magnan
 Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

Les certificats de publication
de Lucens, Villarzel et Creux.

officiers de l'état civil de

Lucens et de Villarzel

No 3.
Beck & Maurer

Aujourd'hui vingt deux juillet mil huit cent
nonante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Beck Gustave Adolphe agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Biemme domicilié à Trécy

Noms des parents :

filz de Gustave Adolphe Beck et de défunte Marie née Sahlé

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Gundelwald Berne le vingt six Mars mil huit cent soixante six

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Maurer Marie née Berger

Lieu d'origine et de domicile :

de Bolligen Berne domiciliée à Trécy

Noms des parents :

fille de Christian Berger et de défunte Madeleine née Moullet

Etat civil :

divorcée d'avec Alfred Maurer des huit Mars mil huit cent nonante

Date de la naissance :

née à Yverney sur le Schoren le six Juin mil huit cent cinquante neuf.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Trécy le trois Juin, à Bolligen et à Biemme
le sept du même mois mil huit cent nonante deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Adolphe Beck
Marie Beck épouse Berger

des témoins :

Fritz Berger
Fritz Pages à Trécy

L'officier de l'état civil :

F. J. Magnin

Papiers présentés :

Certificats de publications, de Bolligen ;
Biemme & Trécy.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
Biemme et de Bolligen,

N° _____

Aujourd'hui Le Numéro 3 à la page 67 est celui mil huit cent

de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu : faite dans l'année 1892, les deux doubles des

1. présents registres sont conformes ce que nous certifions

de Hrey le 31 Décembre 1892, domiciliés à L'officier de l'état civil

fil de _____ et de _____ J. Magniane

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____ et _____

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

2. de Un double a été remis le domiciliés à 9 janvier 1893 à L'au

file de Autorité Cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

Hrey le 9 janvier 1893. L'officier de l'état civil

née à _____ le _____ J. Magniane

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

*Ma le 13 Janv. 1893
Magniane*

Registre des mariages A.

No 1.
RoCHAT + BINGGELI

Aujourd'hui Seize Décembre mil huit cent
nonante Trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. RoCHAT Jules François agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Ecclépens et des Charbonnières domicilié à un Granges sous Crey

Noms des parents :

fils de Marc Gabriel RoCHAT et de Hennette Louise née Rieffel

Etat civil :

veuf de Rosine née Corbath des le deux mai mil huit cent huitante ans

Date de la naissance :

né à Ecclépens le onze avril mil huit cent cinquante six
et

Nom et profession de l'épouse :

2. BINGGELI Louise

Lieu d'origine et de domicile :

de Wahlorn Berne domiciliée à un Granges sous Crey

Noms des parents :

fille de Jean BINGGELI et de défunte Anna née Block

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Courbevon le vingt deux mai mil huit cent septante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crey le quatorze Novembre, au Lieu et à Wahlorn le quinq et à Ecclépens le seize du même mois mil huit cent nonante trois

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

RoCHAT Jules
Louise RoCHAT BINGGELI

des témoins :

Fritz Lages à Crey
Alexandre Menoud à Crey

L'officier de l'état civil :

Jr Teugniet

Papiers présentés :

Des certificats de publications
de Wahlorn, du lieu, d'Ecclépens
et de Crey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Wahlorn, Schifanoz et le lieu

N° _____

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

*le 10 Janvier 1894
Emanuel chef*

Aujourd'hui *Se numéros 1 à la page 69 est celui* ~~mil huit cent~~
~~de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~
~~comparu~~ *faits dans l'année 1893, les deux doubles des*
1. présent registre sont conformes ce que nous certifions
de Corey le 31 Décembre 1893. domicilié à *L'officier de l'état civil*
de _____ et de _____ *J^m Vuagniano*

né à *Un double a été remis le 9 Janvier 1894 à l'autorité*
cantonale en exécution de l'article 2 de la loi
2. Corey le 9 Janvier 1894. L'officier de l'état civil
de _____ domicilié à *J^m Vuagniano*
filles de _____ et de _____

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N^o 1

Duc & Cornamusat

Aujourd'hui dieux neuf Janvier mil huit cent

nonante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Duc Jean Charles agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Charannes domicilié à Villers Bramand

Noms des parents :

fil de l' défunt Jean Samuel et de Suzette née Lahud

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Charannes le cing deux mil huit cent septante un

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Cornamusat Bertha

Lieu d'origine et de domicile :

de Crey domiciliée à Crey

Noms des parents :

fille de Jacques Frédéric et de Thérèse née Rothlisberg

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Crey le dix dix mil huit cent septante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crey le vingt six Décembre, à Charannes
et à Villars Bramand le vingt sept du même mois mil huit cent
nonante quatre.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Duc Jean Charles
Duc Bertha

des témoins :

F Cornamusat, inq à Crey
Constant Pittet à Crey

L'officier de l'état civil :

J. Tuagniaux

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de
l'état civil de Villars et pour ce
librer le mariage à Crey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Moudon & de Villars

2.
Perrier & Cornamusat

Aujourd'hui un Juin mil huit cent
nonante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Perrier Edouard Jeanillon agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Ste Croix domicilié à Creu

Noms des parents :

fils de défunte Jeanne Perrier et de _____

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Puchevens le vingt sept mars mil huit cent soixante deux
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Cornamusat Méry

Lieu d'origine et de domicile :

de Creu domiciliée à Creu

Noms des parents :

fille de Pierre Daniel et de Staline née Cornamusat

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Creu le sept août mil huit cent soixante un

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Creu le quinze mai, et à Ste Croix le
quinze du même mois mil huit cent nonante quatre.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

E. Perrier
Méry Perrier

des témoins :

Emile Tautz à Lucens
Lucie Tautz à Lucens

L'officier de l'état civil :

J. Pagnier

Papiers présentés :

Les publications de Ste Croix
et de Creu

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Ste Croix

N^o 3.
Caillet & Caillet

Aujourd'hui six Juillets mil huit cent
nonante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Caillet Henri agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Creve et de Maracou domicilié à Creve

Noms des parents :

fils de défunte Lucette feu et de Jacques Samuel Caillet

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Creve le quatorze Janvier mil huit cent
soixante huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Caillet Marie Louise

Lieu d'origine et de domicile :

de Creve et de Maracou domiciliée à Creve

Noms des parents :

fille de Jean Daniel Caillet et de Marie Louise née Estoppey

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Creve le seize mai mil huit cent septante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Creve le neuf mai et à Maracou
le douze du même mois mil huit cent nonante quatre,

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Caillet
Louise Caillet

des témoins :

Henri Cornamusaz à Creve
Elisa Estoppey

L'officier de l'état civil :

M. Magnian

Papiers présentés :

les certificats de publication
de Maracou et de Creve

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Palézieux

210/170
H.

N° _____

Aujourd'hui Le Numéro 3 à la page 43 est ~~mil huit cent~~
~~celui de la dernière inscrite~~, par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu: fait dans l'année 1894; les deux doubles du
1. présent registre sont conformes ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Grey le 31 Décembre 1894 domicilié à L'officier de l'état civil
fils de _____ et de _____ J. Tuagniaux

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Un double a été remis le 9 Janvier 1895 à l'autorité
Cantonale en exécution de l'article 2 de la loi.

Grey le 9 Janvier 1895. L'officier de l'état civil
de _____ domiciliée à J. Tuagniaux
fille de _____ et de _____

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

*Vu le 15/1/95
Annuaire*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N° 1.

Monneyron &
Pages.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Novembre mil huit cent
nonante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Monneyron Louis agriculteur
de Féchy domicilié à Castegnais
fils de Jean Louis Henri et de Jeanne Marie Louise née Billard
Célibatairené à St Saphorin sur Morges le dix neuf Octobre mil huit cent soixante Sept
et2. Pages Emma
de Crey domiciliée à Crey
fille de Antoine et de Isabelle née Pages
Célibatairenée à Crey le vingt trois Aout mil huit cent soixante neufLes publications ont eu lieu à Crey le Sept Octobre, à Castegnais le
onze, et à Féchy le douze du même mois mil huit cent nonante cinqAprès avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Monneyron
Emma Monneyron née Pages

des témoins :

Dubrit Victor Cerniaz
Pages Constant Crey

L'officier de l'état civil :

Jos. Vuagniaux

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier
de l'état civil de Gilly pour
célébrer le mariage à Crey,Gilly et de AubonneVu le 14 Janvier 1896
Amoury

N° _____

Aujourd'hui Le numero 1 à la page 75 est celui mil huit cent
de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~comparu~~: faite dans l'année 1895, les deux doubles des
1. présent registre sont conformes, ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

de Grey le 31 Décembre 1895 domicilié à L'officier de l'état civil
fils de _____ et de M^{me} Magniaux

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~né~~ à Un double a été remis le 9 janvier 1896 à l'au-
torité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

2. Grey le 9 janvier 1896. L'officier de l'état civil
de _____ domiciliée à M^{me} Magniaux

filles de _____ et de _____
née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

No 1.
 Cornamusaz
 De Crussaz

Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

Aujourd'hui vingt six avril mil huit cent
nonante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu :
 1. Cornamusaz Henri agriculteur
 de Mrey domicilié à Mrey
 fils de François Cornamusaz et de Rosine née Pully
célibataire
 né à Mrey le trois avril mil huit cent soixante sept
 et
 2. De Crussaz Hortense
 de Mrey domiciliée à Mrey
 fille de Piét De Crussaz et de Lydie née Boeuf
célibataire
 née à Mrey le vingt trois juin mil huit cent soixante neuf
 Les publications ont eu lieu à Mrey le dix avril mil huit
cent nonante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :
Henri Cornamusaz
Hortense Cornamusaz née De Crussaz
 des témoins :
Melior De Crussaz à Beaufort
Constance Cornamusaz à Mrey
 L'officier de l'état civil :
J. T. [Signature]

Papiers présentés :
Le Certificat de publication
à Mrey.

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

N° 2.

Jaquet & Estoppey

Nom et profession de l'époux :

~~Lieu~~ d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt neuf mai mil huit cent
soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Jaquet Cyprien Emile agriculteur
de Granges des Tesin, Fribourg domicilié à Granges sous Trey
fils de François Etienne Jaquet et de Reanne nie Estoppey
divorcé de Marie Emile nie Monthorey des le vingt quatre Outo mil huit cent
soixante six né à Granges sous Trey le huit mai mil huit cent cinquante trois.

et

2. Estoppey nie Schneider Emma
de Trey domiciliée à Granges sous Trey
fille de défunt Jean Schneider et de Reanne Suzanne nie Crisinel
divorcé de Béat Estoppey des le vingt Sept Décembre mil huit cent
soixante deux née à Belmont Yverdon le onze mars mil huit cent soixante deux.

Les publications ont eu lieu à Trey le dix Oub et à Granges des Tesin
le quatorze des même mois mil huit cent soixante six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Emile Jaquet
Emma Jaquet Schneider

des témoins :

Julien Crausaz ni à Trey
Daniel Crausaz à Trey

L'officier de l'état civil :

Jm Lagniaux
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

Les certificats de publication
de Belmont et Trey

officiers de l'état civil de

Belmont.

Registre des mariages A.

No 2
Estoppey et Nicoit

Aujourd'hui deux Juin mil huit cent
nonante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Estoppey Maurice Emile vigniculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Hery domicilié à Hery

Noms des parents :

fils de défunt François Louis et de Adèle née Komutti

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Granges sous Hery le vingt sept avril mil huit cent septante
et quatre

Nom et profession de l'épouse :

2. Nicoit Lyda

Lieu d'origine et de domicile :

de Granges domiciliée à Granges

Noms des parents :

filie de défunt François Dominique et de Jeanne Kerdechine née Cosansey

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Granges le vingt un mars mil huit cent septante
un

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Hery le quatorze Mai et à Granges
le quinze des mêmes mois mil huit cent nonante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Estoppey Maurice
Lyda Estoppey née Nicoit

des témoins :

Fidéric Estoppey
Henri Nicoit à Granges

L'officier de l'état civil :

Jr Rusquier

Papiers présentés :

Les certificats de publication
de Granges et Hery

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges.

N^o 4
 Jomini & Estoppey

Aujourd'hui dix huit juillet mil huit cent

nonante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jomini Jules tailleur d'habits

Lieu d'origine et de domicile :

de Payerne domicilié à Granges.

Noms des parents :

filz de Daniel Jomini décédé et de défunte Jeanne Françoise née Cla

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Payerne le huit avril mil huit cent cinquante trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Estoppey Hélène Amélie ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domiciliée à Granges sans Brey

Noms des parents :

fille de Ferdinand Estoppey et de Pauline Susette née Pidoux

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Villars le Comte le vingt quatre mai mil huit cent septante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Granges le dix huit juin, à Payerne et à Brey le vingt des mêmes mois mil huit cent nonante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jomini Jules
 Hélène Jomini

des témoins :

Julien Crausaz à Brey.
 Louis Comanney à Brey

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

Papiers présentés :

L'autorisation de l'état civil
 de Granges.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges & de Payerne

Registre des mariages A.

N^o 5
Ney & Crausaz

Aujourd'hui quatorze août _____ mil huit cent
nonante six _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Ney Ernest Charles comptable

Lieu d'origine et de domicile :

de Payerne domicilié à Payerne

Noms des parents :

fil de Madeline Louise et de mei Ney à Couvet

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Payerne le six mars mil huit cent septante deux

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Crausaz Alice Louise couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de Hrey domiciliée à Hrey

Noms des parents :

fille de Charles Louis Crausaz et de Rosine Bertha mei Knutti

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Hrey le vingt huit novembre mil huit cent septante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Hrey les seize Juillet et à Payerne
le dix huit des même mois mil huit cent nonante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Ernest Ney
Alice Ney nee Crausaz

des témoins :

Emile Coraumont à Trey
Elisa Estoppey à Trey

L'officier de l'état civil :

Jr Vuagniaux

Papiers présentés :

Scrubrisation de l'état civil
de Payerne

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Payerne,

N°

Aujourd'hui le numéro 5 à la page 81, est celui mil huit cent
de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~compars~~ : faite dans l'année 1896, les deux doubles du

1. précédent registre sont conformes, ce que nous certifions

~~de~~ Grey le 31 Décembre 1896, domicilié à l'officier de l'état civil

filz de _____ et de J. Guagniaux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

~~né~~ Un double a été remis le 8 janvier 1897 à l'autorité
Cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

Nom et profession de l'épouse :

~~de~~ Grey le 8 janvier 1897 l'officier de l'état civil

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ _____ domiciliée à J. Guagniaux

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de _____

Registre des mariages A.

N° 1.
Estopprey + Renaud

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq février mil huit cent
nonante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Estopprey Frédéric Louis menuisier
de Crey domicilié à Crey
fils de François Louis Estopprey et de Adèle Crausaz née Humbert
célibataire

né à Granges sous Crey le vingt deux décembre mil huit cent septante deux
et

2. Marie Eugénie Elisa Renaud née Berney regente
de Sachaux domiciliée à Granges sous Crey
fille de Narc Louis Henri Berney et de Françoise Louise Marie née Humbert
veuve de Jules Renaud des trois dix huit septembre mil huit cent nonante deux
née à Prilly le vingt cinq juin mil huit cent cinquante sept

Les publications ont eu lieu à Crey le dix sept janvier, et à Sachaux le
dix huit des même mois mil huit cent nonante sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Frédéric Estopprey
Elisa Estopprey

des témoins :

Jules Crausaz
Henri Caillot

L'officier de l'état civil :

J. Magnis
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

Les certificats de publication
de Sachaux et de Crey

officiers de l'état civil de

Cessenay

N° 2.

Duruy & Crausaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt trois avril mil huit cent
soixante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Duruy Julien Jules agriculteur
de Cronay domicilié à Bouley rive Sayerne
fils de Jean Jacques Duruy et de Elise née Chevalier
celibataire
né à Belmont sur Yverdon le Cinq Mars mil huit cent soixante cinq
et

2. Crausaz Marie
de Creux domiciliée à Creux
fille de Jacques Daniel Crausaz et de Hélène née Gourmat
celibataire
née à Creux le Seize septembre mil huit cent soixante six

Les publications ont eu lieu à Creux le vingt huit, à Sayerne le trente et à
Cronay le trente un janvier mil huit cent soixante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Julien Duruy
Marie Duruy née Crausaz

des témoins :

Daniel Comanussy à Creux
Julien Crausaz à Creux

L'officier de l'état civil :

J^m Magniéux

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier
de l'état civil de Sayerne

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Sayerne & de
Donnelis

Registre des mariages A.

N^o 3,
Basset & Briod

Aujourd'hui vingt Septembre mil huit cent
nonante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Basset François Samuel employé

Lieu d'origine et de domicile :

de Goumoens la Ville domicilié à Genève

Noms des parents :

fils de défunt Samuel Basset et de défunte Marie Carey née Hubertson

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Orbe le trente janvier mil huit cent septante trois
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Briod Mathie cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Lucens et de Forel domiciliée à Trey

Noms des parents :

fille de Antoine Adolphe Briod et de Rosalie née Bradoux,

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Lucens le sept janvier mil huit cent septante trois

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Genève le vingt trois août à Goumoens le vingt six
à Forel le vingt sept et à Trey le vingt huit du même mois mil huit cent
nonante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

G. Baillet
M. Basset née Briod

des témoins :

Emile Pesini à Trey
Constant Pittet à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

Papiers présentés :

L'autorisation de l'état civil de
Genève pour célébrer le
mariage à Trey

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Genève, Lucens, & Echallons

N° _____

Aujourd'hui Le numéro 3 à la page 85 est celui mil huit cent de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu: faite dans l'année 1897, les deux doubles des

Nom et profession de l'époux :

présent registres sont conformes ce que nous certifions

Lieu d'origine et de domicile :

de Nozey le 21 Décembre 1897 domicilié à l'officier de l'état civil

Noms des parents :

filz de _____ et de J. Magniqueux

Etat civil :

Date de la naissance :

né à Un double a été remis le 7 janvier 1898 à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

Nom et profession de l'épouse :

2. Nozey le 7 janvier 1898. l'officier de l'état civil

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à J. Magniqueux

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Handwritten notes:
Au le 107 janvier 1898
Magniqueux

Registre des mariages A.

N^o 1.
Estoppey,
Goumaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui huit février mil huit cent
nonante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Estoppey Beât cantonnier
de Brey domicilié à Brey,
fils de Jean David Estoppey et de Jeanne Marguerite née Ouis ineb
dixième de Emma née Ledneir des le vingt huit Décembre mil huit cent nonante
deux
né à Franges sous Brey le vingt neuf janvier mil huit cent soixante
et

2. Elise Goumaz
de Lédailles domiciliée à Grandcour
fille de Philippe Bouard Goumaz et de Jeannette née Buffai
célibataire
née à Grandcour le vingt trois Décembre mil huit cent soixante huit

Les publications ont eu lieu à Brey le dia huit janvier, à Lédailles le vingt
et à Grandcour le vingt deux du même mois mil huit cent nonante huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Beât Estoppey
Elise Estoppey née Goumaz
Glaude Robert Charonay
Emma Glaude Charonay

L'officier de l'état civil :

J^r Tuayniaux

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

les publications de mariage de Brey
de Villargel et de Grandcour
Villargel et de Grandcour,

2

De Crousaz
&
Fage,

Aujourd'hui trois juin mil huit cent
nonante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. De Crousaz Jules César agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domicilié à Brey

Noms des parents :

fil de Sébastien De Crousaz et de Lydie née Boeuf

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Brey le vingt deux avril mil huit cent
et septante deux

Nom et profession de l'épouse :

2. Fage Marie Philippine

Lieu d'origine et de domicile :

de Chatonnaye domiciliée à Chatonnaye

Noms des parents :

filie de Joseph Marie Fages et de Catherine Bernadine née Bailly

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Charannes sous Orbonnois le deux octobre mil huit cent septante
quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Brey et à Chatonnaye le cinq
mai mil huit cent nonante huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

De Crousaz Jules César
De Crousaz Marie

des témoins :

Cornut Aimé
Cornut Cardine

L'officier de l'état civil :

J. Tuigniaux

Papiers présentés :

Les publications de mariage
de Brey et de Chatonnaye.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
Chatonnaye.

Registre des mariages A.

N° 3

Cornut
Chatelanot

Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

Aujourd'hui trois juin mil huit cent nonante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Cornut Rodolphe Aimé agriculteur
 de Larigny domicilié à Brey
 fils de Jean Baptiste Cornut et de Adèle née Rodt,
Célibataire

né à Brey le six octobre mil huit cent septante deux
et

2. Chatelanot Caroline
 de Moudon et de Dampierre domiciliée à Les Granges sous Brey
 fille de François Louis Chatelanot et de défunte Jeannette née Nicauton
Célibataire
 née à Oleyres le trente un Mars mil huit cent septante deux

Les publications ont eu lieu à Brey le six mai, à Moudon et à Larigny le sept dit, et à Dampierre le huit du même mois mil huit cent nonante huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Cornut Aimé
Cornut Carole

des témoins :

De Crouzat César
De Crouzat Marie

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Papiers présentés :

Les publications de mariage de Brey, Moudon, Larigny et Dampierre

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de Larigny, Moudon et de Lucens

N°

Aujourd'hui Le numéro 3 à la page 29 est celui mil huit cent de la dernière inscription par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu: faits dans l'année 1898, les deux doubles des présent registre sont conformes ce que nous certifions.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

de Trey le 31 Décembre 1898. domicilié à L'officier de l'état civil fils de _____ et de _____ Magniana

née à Un double a été remis le 9 janvier 1899 à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi.

de Trey le 9 janvier 1899. L'officier de l'état civil fille de _____ et de _____ domiciliée à Magniana

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

N° le 129 janvier 1899
M. Magniana
[Signature]

N° 111

Conney & Estoppey
Thomney, Estoppey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Suivant décision du Département de Justice & Police du 9 mai 1901, l'acte de mariage ci contre doit être rectifié avec tous que le nom de famille écrit par erreur Conney soit écrit Thomney l'officier de l'état civil J. Vuagniaux

Aujourd'hui vingt quatre février mil huit cent nonante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Thomney Auguste agriculteur

de Tulliens domicilié à Crey

fil de Jean Conney et de Louise née Sidoux
célibataire

né à Marnant le vingt Décembre mil huit cent soixante six

et

2. Estoppey Lina ménagère

de Marnant et de Crey domiciliée à Marnant

filie de Jean Daniel Estoppey et de Louise née Biderville décedée
célibataire

née à Marnant le huit Août mil huit cent soixante six

Les publications ont eu lieu à Marnant et à Crey le vingt neuf janvier
à Tulliens le trente un dit mil huit cent nonante neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Aug. Thomney
Lina Thomney née Estoppey

Arple Noud à Granges
Henri Thomney Tulliens

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

les publications de mariage
à Marnant, Crey et Tulliens

officiers de l'état civil de
Granges et de Régieries

Bardet + Vallon

Aujourd'hui vingt huit juillet mil huit cent
nonante neuf, par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Bardet Jules Edouard maréchal

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars le Grand domicilié à Brey

Noms des parents :

fils de défunt Louis Bardet et de Suzanne Blise Louise née Romme

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Villars le Grand le vingt novembre mil huit cent septante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Vallon Marie

Lieu d'origine et de domicile :

de Mollondins domiciliée à Brey

Noms des parents :

fille de Louis Vallon et de défunte Marianne née Durig

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Mollondins le un janvier mil huit cent septante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Brey le quinze juillet, à Villars le Grand le
quing six et à Mollondins le quing du même mois mil huit cent nonante
neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Bardet
Marie Bardet née Vallon

des témoins :

Constant Bardet Villars le Grand
Alex Chautassat Brey

L'officier de l'état civil :

Mougniaux

Papiers présentés :

Le certificat de
publications de Brey
Villars le Grand + Mollondins

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Constantine et de
Mollondins

Registre des mariages A.

N°

~~Aujourd'hui~~ Le numéro 2 à la page 94 est ~~mil-huit-cent~~
~~celui de la Dernière~~ - ~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~

~~composé~~ : inscription faite dans l'année 1899, les deux

~~1. doubles~~ du présent registre sont conformes, ce que nous certifions

de ~~Trey~~ le 31 Décembre 1899, domicilié à ~~L'officier de l'état civil~~

fits de _____ et de ~~J. Magniaux~~

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~2. Un double~~ a été remis le 9 janvier 1900

à l'autorité cantonale en exécution de

~~l'article 2 de la Loi.~~

de ~~Trey~~ le 9 janvier 1900, domiciliée à ~~L'officier de l'état civil~~

filles de _____ et de ~~J. Magniaux~~

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

*10 Janvier 1900
Magniaux*

Cornamusaz & Estoppey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux février mil ~~huit cent~~
neuf cent par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Cornamusaz Emile agriculteur

de Brey domicilié à Brey

fil de Jacques Daniel Cornamusaz et de Suzette née Jacques

Célibataire

né à Brey le huit mars mil huit cent septante neuf

et

2. Estoppey Alexandrine dite Elisa

de Brey domiciliée à Brey

filles de défunt Julien dit Jules Estoppey et de Jeanne Marguerite née Motte

Célibataire

née à Granges sous Brey le vingt six juin mil huit cent soixante

Les publications ont eu lieu à Brey le quatre janvier mil neuf
cent.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Cornamusaz Emile
Elisa Cornamusaz née Estoppey

des témoins :

Alais Chateletat à Brey
Edouard Cornamusaz à Brey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Papiers présentés :

Certificat de publication
à Brey.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N° 2.

Cornamusaz & Corthésy

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

- Aujourd'hui seize Mars — mil huit cent
neuf cent — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu :

1. Cornamusaz Paul Frédéric agriculteur —

de Perey — domicilié à Perey —

fil de Jacques Frédéric — et de Jeannette née Rothlisberger

Célibataire —

né à Perey — le treize Septembre mil huit cent soixante sept
 et

2. Corthésy Emma —

de Dompierre sur Lucens — domiciliée à Villard Bramard

fille de Alexis Corthésy — et de Sabine née Bentherey

Célibataire —

née à Dompierre — le six juin mil huit cent septante cinq

Les publications ont eu lieu à Perey le quatre février, à Dompierre et à
Villard Bramard le six du même mois mil neuf cent —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Frédéric Cornamusaz
Emma Cornamusaz née Corthésy

des témoins :

François Cornamusaz à Truy
Constant Pittet à Truy

L'officier de l'état civil :

J. Magnian

Papiers présentés :

Le certificat de publications
à Perey, Dompierre et
Villard Bramard

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

Lucens et de Villardob,

N^o 3.
Pages & Fague

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt sept Avril _____ mil huit cent
neuf cent _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Pages Constant agriculteur

de Crey _____ domicilié à Crey _____

fil de Pages Antoine _____ et de Sylvie née Pages-

Célibataire _____

né à Crey _____ le quatorze novembre mil huit cent
_____ et septante sept

2. Fague Emma

de Crey _____ domiciliée à Crey _____

fille de Emile Fague _____ et de Justine née Centlivres

Célibataire _____

née à Crey _____ le quatorze étour mil huit cent
_____ septante six

Les publications ont eu lieu à Crey le onze avril mil neuf
cent _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Constant Pages

Emma Pages née Fague

des témoins :

Emile Cornut-Crey

Eduard Centlivres-Chêne et Piquier

L'officier de l'état civil :

M. Guagniaux

Papiers présentés :

Le certificat de publication
de Crey.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

N^o II.
Perrier & Merz

Aujourd'hui vingt huit Décembre mil huit cent
neuf cent par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

1. Perrier Edouard Francillon agriculteur
de St Croix domicilié à Brey
fils de Jeanne Perrier décédée et de

veuf de Brey né Cornamusag de le 1 Décembre mil huit cent quarante
né à Tucherens le vingt sept Mars mil huit cent ^{neuf} soixante deux
et

2. Merz Elisabeth Lilié
de Buch, canton de Zurich domiciliée à Pillarimboud Tribourey
fille de défunt Léopold Merz et de Marguerite née Stuchi à Pillarimboud
Célibataire

née à Granges sous Brey le huit aout mil huit cent septante

Les publications ont eu lieu à Brey le vingt-neuf Novembre, à St Croix et à Buch
le trente du dit mois et à Pillarimboud le 1^{er} Décembre mil neuf cent.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

E Perrier
Elise Perrier née Merz

des témoins :

Julien Crausaz à Brey
Daniel Cornamusaz Brey

L'officier de l'état civil :

Juigneaux

Papiers présentés :

Certificats de publication de
Brey, St Croix, Buch et Pillarimboud. St Croix, Buch & Pillarimboud

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Le numéro 4 à la page 97 est celui de la dernière inscription
faite dans l'année 1900. Les deux doubles du
présent registre sont conformes, ce que nous certifions,
Brey le 31 Décembre 1900. L'officier de l'état civil
Juigneaux

Vu le 22 Janvier 1901
Murand

Un double a été remis le 8 Janvier 1901 à l'autorité cantonale
en exécution de l'article 2 de la loi.

Brey le 8 Janvier 1901.

L'officier de l'état civil
Juigneaux

n° 1.
De Crousaz & Pisset

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt un juin mil huit cent
neuf cent un, par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. De Crousaz Henri agriculteur,
de Brey domicilié à Brey
fils de Beat De Crousaz et de Lydie née Boeuf.
célibataire

né à Brey le vingt octobre mil huit cent
et septante quatre

2. Pisset Louise ménagère
de Villars Bramand et de Seigneux domiciliée à Villars Bramand
fille de Saul Pisset et de Elise née Savarschy.
célibataire

née à Villars Bramand le seize février mil huit cent septante sept

Les publications ont eu lieu à Villars Bramand et Seigneux et à
Brey le 1^{er} juin mil neuf cent un.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

De Crousaz Henri
Louise De Crousaz née Pisset

des témoins :

Beat De Crousaz à Brey
Hortense Cornamusaz à Brey

L'officier de l'état civil :

J. Fuagniaux

Papiers présentés :

Les certificats de publication
à Villars Bramand, à Seigneux
et Brey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

à Villars, et

N^o 4.
Chatelanat
et
Estoppey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui huit novembre mil huit cent neuf cent un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Chatelanat Alois agriculteur
de Moudon et de Dompierre domicilié à Granges sous Trey
fils de Francois Louis et de défunte Jeannelle veuve Michalon
Célibataire

né à Oleyres le vingt mai mil huit cent septante six
et

2. Estoppey Marthe
de Trey domiciliée à Granges sous Trey
fille de Francois Estoppey et de Cécile veuve Cornamusaz
Célibataire

née à Marnand le premier juin mil huit cent septante neuf

Les publications ont eu lieu à Trey le huit novembre, à Moudon le dix et
à Dompierre le onze du même mois mil neuf cent un.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Chatelanat Alois

Conrath Aimé Trey.

Marthe Chatelanat veuve Estoppey

Estoppey Jean Granges Trey

L'officier de l'état civil :

J. Tuagniaux

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Les certificats de publication

officiers de l'état civil de

Trey, Moudon et Dompierre

Moudon et de Lucens.

Le numéro 2 à la page 99 est celui de la dernière inscription
faite dans l'année 1901; les deux doubles du présent registre
sont conformes ce que nous certifions.

Trey le 31 Décembre 1901. L'officier de l'état civil

J. Tuagniaux

*Nu. 1. 12 Janvier 1902
Chunard*

Un double a été remis le 9 Janvier 1902 à l'autorité
Cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi

Trey le 9 Janvier 1902. L'officier de l'état civil
J. Tuagniaux

N° _____

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

*vu le 19 Janvier 1903
E. Magniaux*

Aujourd'hui ~~ce registre ne renferme aucun~~ ^{mil huit cent}
~~inscription plus~~ ^{par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont}
~~comparu.~~ ^{l'année 1902. les deux doubles sont}

1. ~~Conformes ce que nous certifions~~
~~de~~ ^{Brey le 31 Décembre 1902} domicilié à ^{L'officier de l'état civil}
~~filles de~~ ^{et de} ^{J. Magniaux}

~~no~~ ^{Un double a été remis le 8 Janvier 1903}
~~a l'autorité Cantonale~~ ^{en exécution de}
2. ~~L'article 2 de la loi.~~

~~de~~ ^{Brey le 8 Janvier 1903} domicilié à ^{L'officier de l'état civil}
~~filles de~~ ^{et de} ^{J. Magniaux}

née a _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N° 1
Bessard & Delcrouzat

Aujourd'hui vingt quatre Avril ~~mil huit cent~~
mil neuf cent trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

1. Bessard Ernest charron

Lieu d'origine et de domicile :

de Bellerive domicilié à Bellerive

Noms des parents :

fils de défunt Julien Olivier et de défunte Louise Cusette veuve Christian

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Bellerive le deux Octobre mil huit cent septante six

Nom et profession de l'épouse :

2. De Crouzat Louise Amélie ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domiciliée à Brey

Noms des parents :

fille de défunt Emile Delcrouzat et de Elise veuve Dullos

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Brey le vingt huit mil huit cent huitante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bellerive le vingt huit Mars, et à Brey le vingt neuf du même mois mil neuf cent trois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Ernest Bessard
Louise Bessard née Delcrouzat

des témoins :

Oscar De Crouzat à Brey
Koenig Gombion à Constantine

L'officier de l'état civil :

Jr Magnian

Papiers présentés :

Le Certificat de publication ou autorisation
de l'officier de l'état civil de Constantine

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Constantine

N° 2.

Magniaux & Martin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui Cinq juin mil huit cent
mil neuf cent Trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Magniaux Ernest, agriculteur
de Tucheres domicilié à Troy
fils de Magniaux Jean et de Jenny Emma Cachet
Célibataire
né à Troy le onze mai mil huit cent septent huit
et

2. Martin Alice Paula, cuisinière
de Robinsières domiciliée à Troy
fille de Jacques & Henri Martin et de défunt Eugène Céline née Boyer
Célibataire
née à Commeny le vingt un mai mil huit cent quatre vingt un

Les publications ont eu lieu à Troy le 1^{er} mai, à Robinsières & Tucheres
le quatre du même mois, mil neuf cent Trois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Ernest Magniaux
Alice Magniaux
Pie Martin

des témoins :

Constant Magniaux
Julie Magniaux à Troy
L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

certificats de publication à Tucheres
à Robinsières et à Troy.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Paul Heubaz, remplaçant
Robinsières et de Troy.

N^o 3.
Freymond
Crousat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Décembre mil ~~huit cent~~
neuf cent trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Freymond Henri agriculteur

de Mégery domicilié à Crez

fil de défunt Emile Freymont et de Marie veuve Pilet

célibataire

né à Mégery le neuf février mil huit cent septante neuf
et

2. Crousat Louisa

de Crez domiciliée à Villargel

fille de défunt Francis Crousat et de Marie veuve Estuppey

célibataire

née à Granges sous Crez le deux août mil huit cent septante trois

Les publications ont eu lieu à Crez le quinze Novembre, à Villargel et à Mégery le dix sept du même mois mil neuf cent trois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

+ Henri Freymont
+ Louisa Freymont veuve Crousat

des témoins :

Daniel Cornamusaz à Crez
César De Crousaz à Crez

L'officier de l'état civil :

J. Tugnyman

Papiers présentés :

Les certificats de publication de
Villargel, de Molonvins et de Crez

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Molonvins et Villargel.

N°

Aujourd'hui Le numéro 3 à la page 103 est ~~mil huit cent~~
celui de la dernière ~~par devant l'officier de l'état civil soussigné,~~ ont

~~comparu :~~ inscription faite dans l'année 1903, les deux

Nom et profession de l'époux :

1. doubles du présent registre sont conformes, ce qui nous

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ Nerey le 31 Décembre 1903 domicilié à L'officier de l'état civil

Noms des parents :

filz de _____ et de J. Vagniaux

Etat civil :

Date de la naissance :

~~née à~~ Un double a été remis le 8 janvier 1904 à
l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

Nom et profession de l'épouse :

de Nerey le 8 janvier 1904. L'officier de l'état civil

Lieu d'origine et de domicile :

~~de~~ _____ domiciliée à J. Vagniaux

Noms des parents :

filz de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

*note le 20 Janvier 1904
Emanuel Drey*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Registre des mariages A.

N° _____

Nom et profession de l'époux : _____

Lieu d'origine et de domicile : _____

Noms des parents : _____

Etat civil : _____

Date de la naissance : _____

Nom et profession de l'épouse : _____

Lieu d'origine et de domicile : _____

Noms des parents : _____

Etat civil : _____

Date de la naissance : _____

Date des publications : _____

Aujourd'hui ~~le registre ne renfermant~~ ~~aucunes inscriptions~~ ~~par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont~~ ~~compensé~~ pour l'année 1904, est certifié con-
 1. forme à l'autre double.

de Brey le 31 Décembre 1904 domicilié à Officier de l'état civil
 fils de _____ et de J. Magniaux

né à Un double a été remis le 9 Janvier 1905 à
 l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi,
 2. Brey le 9 Janvier 1905 Officier de l'état civil
 de _____ domiciliée à J. Magniaux
 fille de _____ et de _____

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Margairas
Cosendai

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui 23 janvier mil huit cent ~~neuf~~ vingt cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Margairas Constant agriculteur
de Forel Saroux domicilié à Henriet
fils de défunt Jean Louis Margairas et de Marienne Louise veuve Dubois
célibataire
né à Henriet le vingt juin mil huit cent septante deux

2. Cosendai Féli veuve Cornamusat ménagère
de Essel domiciliée à Granges sous Bray
fille de défunt Jean François Cornamusat et de défunte Marie Madeleine veuve Pessier
Sœur de Pierre Antoine Cosendai né le huit Octobre mil huit cent huit
née à Granges sous Bray le 1^{er} Octobre mil huit cent cinquante un

Les publications ont eu lieu à Bray le vingt décembre à Forel le vingt deux
à Henriet et à Essel le vingt trois du même mois mil huit cent vingt cinq

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Constant Margairas
Féli Margairas veuve Cornamusat

César De Crouzet
Daniel Cornamusat

L'officier de l'état civil :

J^r Vignier

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

L'autorisation de l'officier de l'état civil de Granges de célébrer le mariage à Bray

officiers de l'état civil de Forel - Saroux et Granges.

Vu le 23 janvier 1905.
M^r Trédeman
notaire

N° 2
De Cousat
Schneider

Aujourd'hui quinze avril mil huit cent ~~neuf cent cinq~~

Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :
 1. De Cousat Charles agriculteur
 de Brey domicilié à Brey,
 fils de Auguste De Cousat et de Louise née Cornemusek
célibataire

né à Brey le vingt cinq avril mil huit cent septante six

et
 2. Schneider Rosine
 de Arni Canton de Berne domiciliée à Granges sous Brey
 fille de Emma Jaquet née Schneider
célibataire

née à Urdin le trois mars mil huit cent huitante six

Les publications ont eu lieu à Brey le 1^{er} avril et à Arni le trois
du même mois mil neuf cent cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Charles De Cousat Charles Gris à Brey
Rosine De Cousat née Schneider Mati Alexandre à Arni

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

les certificats de publication de Biglen à Brey,

Biglen

Aujourd'hui douze mai mil huit cent

neuf cent cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Cosendai Charles Louis, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Sassat domicilié à Granges sous Vercy

Noms des parents :

fil de Léon Andrieu Cosendai et de Félicie née Cornamusat

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Granges sous Vercy le douze février mil huit cent huitante

Nom et profession de l'épouse :

2. Fattelbert Léa ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars Bramard domiciliée à Villars Bramard

Noms des parents :

fil de Edouard Fattelbert et de Elise née Paschaut

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Villars Bramard le quinze août mil huit cent septante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Villargel le vingt sept ^{neuf} avril, à

Granges et à Vercy le vingt huit du même mois mil

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi ^{neuf cent cinq}

et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,

déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Cosendai
Léa Cosendai née Fattelbert

des témoins :

Paul Jaquet
César Chatelet

L'officier de l'état civil :

J. Guignard

Papiers présentés :

Les Certificats de publication
de Villargel, Granges et
Vercy.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Villargel et de
Granges.

~~aujourd'hui~~ Le numéro 33 la page 108 est ~~un huit cent~~
 celui de la dernière par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu : inscription faite dans l'année 1905, les
 1. deux doubles du présent registre sont conformes
 de ce que nous certifions. domicilié à _____
 fils de Brey le 31 Décembre 1905. S'officier de l'état civil
 J. Tuagniaux
 né à _____ le _____
 Un double a été remis le 8 Janvier 1906.
 de l'autorité Comonale en exécution de
 de l'article 2 de la Loi. domicilié à _____
 fille de Brey le 8 Janvier 1906. S'officier de l'état civil
 J. Tuagniaux
 née à _____ le _____

Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de _____

*Valc 12 Janvier 1906
 Unanif*

Radan & Estoppey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui un février mil huit cent
neuf cent six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Radan Georges Louis agriculteur
de Lullens domicilié à Creys
fils de Marc François Jacques et de Louise Charlottenie Abetol
veuf de Adèle née Brocard des le vingt cinq août mil neuf cent
né à Lausanne le trois Octobre mil huit cent septante deux
et

2. Estoppey Emma
de Granges domiciliée à Granges
fille de Samuel Estoppey et de Elisa née Pillet
Célibataire
née à L'Isle le vingt un Septembre mil huit cent
septante quatre

Les publications ont eu lieu à Granges le douze janvier, à Creys le
neige et à Lullens le quatorze même mois mil neuf cent six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Georges Radan Juste Barbey Granges
Emma Radan née Estoppey Elisa Estoppey Granges

L'officier de l'état civil :

J^r Tugniaux

Papiers présentés :

Les certificats de publication
de Granges, de Lullens et
de Creys.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Granges et de Lullens

N^o 2
Muller & Savary

Aujourd'hui dix neuf novembre mil huit cent

soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Muller Henri Louis instituteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Luby domicilié à Crey

Noms des parents :

fils de ~~Henri Louis Muller~~ et de Marie née Fossard

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Luby le premier février mil huit cent huitante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Savary Hélène

Lieu d'origine et de domicile :

de Payerne domiciliée à Payerne

Noms des parents :

fille de Frédéric Savary et de Marie Lucie née Garbay

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Payerne le vingt quatre mai mil huit cent huitante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Payerne et à Luby le vingt octobre et à Crey le vingt un du même mois mil huit cent six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Muller

Hélène Muller née Savary

des témoins :

Henri Gaillot à Crey

César Crausaz à Crey

L'officier de l'état civil :

J^r Vuagniaux

Papiers présentés :

Le certificats de publication de Payerne Luby et de Crey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Luby et de Payerne

112.

N°

Aujourd'hui Le numéro 2 à la page 111, est ~~mil huit cent~~
 celui de la dernière inscription ^{par} devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu : faite dans l'année 1906. Les deux doubles
 du présent registre sont conformes ce que nous certifions
 de Brey le 31 Décembre 1906 domicilié à L'officier de l'état civil
 fils de _____ et de J. Tuagniaux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

né à Un double a été remis le Janvier 1907 à l'autorité
 cantonale en exécution de l'article 2 de la loi,
 de Brey le Janvier 1907. L'officier de l'état civil
 de _____ domiciliée à J. Tuagniaux
 fille de _____ et de _____

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

*Ante 28 Janvier 1907
 Emmanuel*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

No 1.
Fague & Chillard

Aujourd'hui cinq Avril mil huit cent neuf Cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

comparu :
1. Fague Constant agriculteur
de Brey domicilié à Brey
fils de Emile Fague et de Justine née Gentilvie
célibataire
né à Brey le vingt huit Juin mil huit cent huitant un

2. Chillard Emma
de Trividerville domiciliée à Sédeilles
fille de Louis Edouard Chillard et de Susanne Marie née Pichonnet
célibataire
née à Sorbennes le onze Janvier mil huit cent huitant trois

Les publications ont eu lieu à Brey le dix huit Mars à Trividerville le dix huit Mars
à Sédeilles le vingt du même mois mil neuf cent sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :
Constant Fague
Emma Fague née Chillard

des témoins :
Eugene Chevaley Chamytaux
Chillard Constant Fague Brey

L'officier de l'état civil :
J^m Magnien

Papiers présentés :
les actes de publication des
promesses à Trividerville, Sédeilles
& Brey

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Bollens & Tillargel

N° 21
Jan & Lavanchy

Aujourd'hui vingt six Avril mil huit cent
neuf cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jan Jacques employé aux C.F.F.

Lieu d'origine et de domicile :

de Corcelles sous Savornin domicilié à Domdidier

Noms des parents :

fils de défunte Jacques Jan et de Victorine née Hormann
célibataire

Etat civil :

Date de la naissance :

né à Corcelles le vingt cinq octobre mil huit cent septante huit
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Lavanchy Marie

Lieu d'origine et de domicile :

de Forel et de Lavigny domiciliée à Grandes sous Trey

Noms des parents :

fille de François Louis Lavanchy et de Marie Louise née Gadat

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Grandes sous Trey le vingt un octobre mil huit cent
soixante huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à à Domdidier à Corcelles à Lavigny
à Forel et à Trey le six Avril mil neuf cent sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Jacques Jan Daniel Commanuzet à Trey
Marie Jan née Lavanchy Césaire De Croisaz à Trey

L'officier de l'état civil :

Jm Magnin

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

L'autorisation de l'officier de l'état civil de Domdidier Domdidier, de Corcelles
pour célébrer le mariage à Trey, de Forel et de Lavigny

Registre des mariages A.

N° 2.
Chatelanaube
& Estappey,

Aujourd'hui vingt sept Avril mil huit cent
neuf cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

comparu :
1. Chatelanaube Oscar Frédéric agriculteur
de Moudon & de Dompierre domicilié à Granges sous Bray
fils de François Louis Chatelanaube et de defunte Jeannette née Duranton
Célibataire
né à Oleyres le quatre Octobre mil huit cent soixante huit

et
2. Estappey Emilie
de Bray domiciliée à Granges sous Bray,
fille de François Estappey et de Cécile née Cornamusant
Célibataire
née à Granges sous Bray le deux neuf juillet mil huit cent huitante cinq

Les publications ont eu lieu à Moudon et à Bray le vingt six mars, et à Dompierre le vingt sept du même mois mil neuf cent sept,

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Chatelanaube Oscar
Emilie Chatelanaube née Estappey

Alexis Chatelanaube Granges
Constant Estappey Granges

L'officier de l'état civil :

J^m Tragnouze

Papiers présentés :

les certificats de publication
à Dompierre, Moudon et Bray

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Moudon & de Lucens

N° _____

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~Aujourd'hui~~ Le numéro 3 à la page 115 est ~~mil huit cent~~
~~celui de la dernière inscription~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
~~comparu.~~ faite dans l'année 1907, les deux doubles ou
 1. présent, registre sont conformes, ce que nous certifions
 de Vrey le 31 Décembre 1907. domicilié à L'officier de l'état civil
 fils de _____ et de J. Tuagnianus

~~Un double a été~~ remis le 8 Janvier 1908 à l'autorité
 Cantonale en exécution de l'article 2 de la loi,
 2. Vrey le 8 Janvier 1908. L'officier de l'état civil
 de _____ domiciliée à J. Tuagnianus
 fille de _____ et de _____

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Su le 8 Janvier 1908
 F. Cornamusaz
 préfet

N° 1.
Favre & Jaquier

Aujourd'hui deux Mars _____ mil huit cent
neuf cent huit _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Favre Etienne Arthur oubergistre _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Bredigny St Barthelémy domicilié à Brey, _____

Noms des parents :

fils des defunts Jean Ulric Favre et de Adelme née Käster

Etat civil :

veuf de Bernadette Lonie née Jaquier _____

Date de la naissance :

né à Kellars Grand le cinq juin mil huit cent huitante cinq
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Jaquier Gabrielle Marie maître d'ouvrages _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Bred vers Siviriez _____ domiciliée à Brey, _____

Noms des parents :

fille de defunt Amédée Jaquier et de Célestine née Bugnon,

Etat civil :

Célibataire _____

Date de la naissance :

née à Bred - Noisat le dix neuf mai mil huit cent septante un

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bredigny St Barthelémy et à Brey le dix sept prior
et à Bred - Siviriez le dix huit du même mois mil neuf cent huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Favre Arthur _____ Ludone Probatel Corny le Grand
Favre Gabrielle née Jaquier _____ Lucien Jaquier Corny le Grand

L'officier de l'état civil :

Jr Tuagniaux

- Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Les certificats de publications
de Siviriez; Echallens et
Brey _____

officiers de l'état civil de

Siviriez et de Echallens

N° 2

Jaccottet
+
Cornamusaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui sept septembre mil huit cent
neuf cent huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Jaccottet Henri Louis professeur
de Echallens domicilié à Trey
fils de Jean Samuel Jaccottet et de Marie Ernestine née Peyroud
celibataire
né à Lausanne le deux octobre mil huit cent quatre-vingt un

et
2. Cornamusaz Léonie Blanche
de Trey domiciliée à Trey
fille de Fritz Cornamusaz et de Hélène née Garillet
celibataire
née à Trey le vingt six septembre mil huit cent
quatre-vingt quatre

Les publications ont eu lieu à Trey le vingt deux août et à Echallens
le vingt quatre du même mois mil neuf cent huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

H. Jaccottet
Marie Jaccottet née Cornamusaz

Blanche Wahlen à Trey
F. Marie Garillet

L'officier de l'état civil :

J. Tuagniana

Papiers présentés :

Les certificats de publication
à Trey et Echallens.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Echallens.

Le numéro 2 à la page 118, est celui
de la dernière inscription faite
dans l'année 1908, les deux doubles
du présent registre sont conformes
ce que nous certifions.
Trey le 31 Décembre 1908.
L'officier de l'état civil
J. Tuagniana

Un double a été remis le
9 janvier 1909 à l'autorité
Cantonale en exécution de
l'article 2 de la loi.
Trey le 9 janvier 1909.
L'officier de l'état civil
J. Tuagniana

Tu le 13 février 1909
F. Cornamusaz Préfet

N° I
Gilliamd
Trolliet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq mars mil huit cent ~~neuf~~
neuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu :

1. Gilliamd Alfred agriculteur
 de Combreumont le Grand domicilié à Brey
 fils de défunt Jean Auguste et de Elise née Gilliamd
célibataire

né à Brey le vingt un juillet mil huit cent huitante quatre

et
 2. Trolliet Rosa Wilma
 de Henniet domiciliée à Henniet
 fille des défunts Eugène et de Elise née Trolliet
célibataire

née à Henniet le vingt huit septembre mil huit cent septante huit

Les publications ont eu lieu à Combreumont, à Henniet et à Brey le
même jour seize février mil neuf cent neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Alfred Gilliamd
Wilma Gilliamd

des témoins :

Louis Pages à Brey
Julia Bettes Henniet

L'officier de l'état civil :

J^r Tragniau

Papiers présentés :

Les certificats de publication
à Combreumont, à Henniet et
à Brey.

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

Combreumont le Grand et
Grandes.

n° 2
De Cousar
+ Dutoit

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui dix neuf Mars mil huit cent
neuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. De Cousar Oscar agriculteurde Brey domicilié à Breyfils de Beat De Cousar et de Lydie nie Boeufcélibatairené à Brey le dix huit Septembre mil huit cent
septante six2. Dutoit Linade Neyruth et de Moudon domiciliée à Breyfille de Philippe Dutoit et de Marie Sophie nie Pittetcélibatairenée à Moudon le vingt huit Aeil mil huit cent huitante sixLes publications ont eu lieu à Brey le vingt trois février, à Moudon le vingt quatre et à Neyruth le vingt sept du même mois mil huit cent neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

De Cousar OscarDe Cousar Lina

des témoins :

J. De CousarH. Canamusa Brey

L'officier de l'état civil :

J. KogniauxLe mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Papiers présentés :

Les certificats de publications
à Moudon, Neyruth et BreyMoudon et à Penetly

N^o 3.

Fague
Caillet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt neuf juillet ~~mil huit cent~~
neuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Fague Aimé agriculteur

de Brey domicilié à Brey

fil de Emile Fague et de Justine née Gentilino
Célibataire

né à Brey le six mars mil huit cent septante huit

et

2. Caillet Marie

de Brey et de Maracon domiciliée à Brey

fille de Juan Daniel Caillet et de Marie Louise née Estabrey
Célibataire

née à Brey le six huit février mil huit cent septante sept

Les publications ont eu lieu à Brey le trente un Mai et à Maracon
le premier juin mil neuf cent neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Aimé Fague
Marie Fague née Caillet

des témoins :

Henri Caillet à Brey
Constant Pages Brey

L'officier de l'état civil :

J. Tragnaux

Papiers présentés :

Les certificats de publication
à Maracon et à Brey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Saléviens

N. H.
Meylan & Crausaz

Aujourd'hui vingt Décembre mil huit cent neuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Meylan Constant agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Leu domicilié à Brey

Noms des parents :

fils de Emma Meylan et de _____

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Courtilles le vingt deux juillet mil huit cent
et huitante quatre

Nom et profession de l'épouse :

2. Crausaz Anne

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domiciliée à Brey

Noms des parents :

filles de Jean Francois et de Emme nui Crausaz

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Brey le vingt neuf Décembre mil huit cent
huitante cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Brey le six Décembre et au lieu le sept du même mois mil neuf cent neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Meylan Constant
Anna Meylan
née Crausaz

des témoins :

Julien Crausaz à Brey
Jules Bardet à Brey

L'officier de l'état civil :

J. Tuagniaux

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

le lieu

Papiers présentés :

Les certificats de publication
au lieu et à Brey.

Vu le 5 mars 1910
de Préfet
J. Cornamusant

Le numéro H à la page 122 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1909, les deux doubles du présent registre sont conformes ce que nous certifions

Brey le 31 Décembre 1909
L'officier de l'état civil
J. Tuagniaux

Un double a été remis le 8 janvier 1910 à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi Brey le 8 janvier 1910 L'officier de l'état civil J. Tuagniaux

No 1.

Cornamusaz

Kriegel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui seize Décembre mil huit cent
neuf cent dix par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Cornamusaz Oscar Alexandre agriculteur,
de Trey domicilié à Granges sous Trey
fils de Louis Daniel et de Félicité née Cornamusaz
catholique

né à Trey le seize Septembre mil huit cent septante sept
et

2. Kriegel Marie Louise fleuriste
de Dure Ellenbach Hess Darmstadt domiciliée à Granges
fille de Pierre Kriegel et de Marie Louise née Milliet
catholique

née à Lucens le neuf janvier mil huit cent huitante un

Les publications ont eu lieu à Trey le deux Octobre à Granges le quatre
et à Dure Ellenbach le six du même mois mil neuf cent dix

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Oscar Cornamusaz
Marie Cornamusaz

des témoins :

François Cornamusaz à Trey
Constant Pages à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Vignatiere

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Granges & Aschbach

Papiers présentés :

Certificats de publication
de Trey, Granges et Dure Ellenbach

Le numero 1. à la page 122 est
la dernière inscription faite
dans l'année 1910, les deux
doubles qui y sont inscrits sont
conformes, ce que nous certifions
à Trey le 31 Décembre 1910
l'officier de l'état civil
J. Vignatiere

Un double a été remis le 9
janvier 1911. à l'autorité
Cantonale, en exécution de
l'article 2 de la loi
à Trey le 9, janvier 1911
l'officier de l'état civil
J. Vignatiere

Vu le 8 mai 1911
Le Procureur
G. Cornamusaz

Registre des mariages A.

N^o 1
Giddey & Crausaz neuf cent onze

Aujourd'hui dix sept février mil huit cent onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Giddey Eugène Adrien agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Luby Grandvaux domicilié à Lucens

Noms des parents :

fils de defunts Jean Marc Giddey et de Charlotte Sophie Louise née Tucher

Etat civil :

veuf de Marie Elise née Estoppey de la quatorzième mil huit cent onze

Date de la naissance :

né à Moudon le vingt janvier mil huit cent dix

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Crausaz Elise ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Trey domiciliée à Trey

Noms des parents :

fille de Jacques Daniel Crausaz et de defunte Felie née Goumaz

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Trey le vingt cinq août mil huit cent huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Lucens le dix janvier à Grandvaux et Trey le dix sept, à Luby le dix huit du même mois mil huit cent onze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Giddey Eugène
Giddey Elise

des témoins :

Henri Vuagniaux à Trey
Constant Crausaz à Trey

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de l'état civil de Lucens pour célébrer le mariage à Trey

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de Lucens, de Cully et de Luby.

Crausaz & Crausaz
N° 3

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt un janvier mil huit cent
neuf cent onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Crausaz Ulysse agriculteur
de Crez domicilié à Crez

fil. de Jean François et de défunte Emma Crausaz
Célibataire

né à Crez le dix huit octobre mil huit cent huitante
sept

et
2. Crausaz Blanche Alice
de Crez domiciliée à Lucens

fil. de Paul Vithis et de Marie Sophie née Crausaz
Célibataire

née à Combremont-le-Petit le huit Aôut mil huit cent nonante

Les publications ont eu lieu à Crez le vingt un janvier et
à Lucens le vingt sept du même mois mil neuf cent onze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Ulysse Crausaz
Blanche Crausaz

des témoins :

Jr Louis Buttet à Lucens
Cornamusaz Alfred. Crez

L'officier de l'état civil ;

Jr Tuagnana

Papiers présentés :

Les certificats de publications
à Lucens & Crez

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucens,

Registre des mariages A.

N° 3.

Aujourd'hui cinq mai mil huit cent

Estoppoy & Estoppoy neuf cent onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Estoppoy Fritz agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domicilié à Bougy Villard

Noms des parents :

apparus la radiation du mot granges sous Brey, remplacé par Bougy Villard.

fil de Aleide et de Lina née Lademann

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

officié civil par Vaugner

né à Granges sous Brey le dix huit octobre mil huit cent huitante six

Nom et profession de l'épouse :

2. Estoppoy Pauline menagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Brey domiciliée à Granges sous Brey

Noms des parents :

fille de François et de Cécile née Cornamusat

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Granges sous Brey le vingt un sept mil huit cent huitante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bougy le dix huit avril et à Brey le dix neuf du même mois mil huit cent onze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Estoppoy Fritz
Estoppoy Pauline

des témoins :

Et. Estoppoy & G. H. Brey
Chuillard Ch. Demour

L'officier de l'état civil :

J. Tragniaux

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier d'état civil d'Aubonne

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

A. Aubonne

N° 4
Crausatz
Cosandey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf juin mil ~~huit cent~~ ^{neuf cent}

onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Crausatz Daniel conducteur de travaux de Brey domicilié à Brey fils de Jacques Daniel Crausatz et de Félicie née Goumaz célibataire

né à Brey le vingt janvier mil huit cent huitante neuf et

2. Cosandey Berthe Ida ménagère de Sattel domiciliée à Tallorbe fille de Alexandre Cosandey et de Mary Louise dite Elise née Motlet célibataire

née à Granges le deux janvier mil huit cent huitante huit

Les publications ont eu lieu à Tallorbe le dix huit mai, à Granges le dix neuf, et à Brey le vingt du même mois mil neuf cent onze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Daniel Crausatz
Ida Crausatz

des témoins :

Fernand Cosandey
Edouard Gillian

L'officier de l'état civil :

J. Tragnin
Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de Tallorbe et de Granges.

Papiers présentés :

Ida Crausatz
Les certificats de publication à Tallorbe, Granges & Brey.

*Val 622 janvier 1912
Le Préfet
J. Lommeson*

Le numéro 4 à la page 427 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1911, les deux doubles du présent registre sont conformes, ce que nous certifions.
Brey le 31 Décembre 1911.
L'officier de l'état civil J. Tragnin
Un double a été remis le 8 janvier 1912 à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi
Brey le 8 janvier 1912
L'officier de l'état civil J. Tragnin

N^o 1.
Durussel & Pilloud

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt six Décembre mil huit cent
neuf cent deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu : ont été unis par le mariage en conformité de la loi Brey

1. Durussel Henri~~agriculteur~~ célibataire de ~~Passel~~ ^{domicilié à} Brey,~~fil de~~ né à Passel le neuf ~~et de~~ Décembre mil huit cent
huit cent trois,né à fil de Elisa Durussel à Passel.

et

2. Pilloud Angelina Catherine~~de ménage~~, célibataire, de ~~domiciliée à~~ Chatel St Denis~~fil de~~ domiciliée à Chatel St Denis ~~et de~~ née à Chatel St Denisle onze novembre mil huit cent quatre vingt huitnée à filles de Jean et de Marie née Pilloud à Chatel St DenisLouis Nottet domestique à Brey ^{comme témoin} et Louis Leuthold auhergisch à Brey;Les publications ont eu lieu à Brey le neuf Décembre à Chatel St Denis
le dix et à Passel le douze du même mois mil neuf cent deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Durussel
Angelina Durussel
 née Pilloud

des témoins :

Louise Leuthold à Brey
Louis Nottet à Brey

L'officier de l'état civil :

Jⁿ Wagnon

Papiers présentés :

Acte de naissance du fiancé
Acte de naissance de la fiancée Granges et de Chatel
Acte de publication de mariage de Brey
Acte de publication de mariage de Granges
Acte de publication de mariage de
Chatel St Denis,

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

Certificat de Cloture

Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

Aujourd'hui Le numéro 1 à la page 128, est mil huit cent
 la seule inscription faite par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu dans l'année 1912, les deux doubles de
 1. présent registre sont conformes, ce que nous certifions
 de Brey le 21 décembre 1912 domicilié à L'officier de l'état civil
 fils de et de J. Truquemaux

Le double de ce registre n'étant pas rempli
 à la fin de l'année 1912, est gardé à l'office pour
 2. y continuer les inscriptions de l'année suivante
 de Brey le 8 janvier 1913 domicilié à L'officier de l'état civil
 fille de et de J. Truquemaux

née à le

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Vale 27. I. 1913
 Le Prof. J. L. Roumouze

N. 1
Augsburger
Estopprey

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

Aujourd'hui ~~quatorze février mil neuf cent~~ ^{neuf} ~~vingt~~ ^{mil huit cent} par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu : ~~pour être unis par le mariage~~
1. Augsburger Louis
~~de célibataire~~ domicilié à ~~_____~~
~~de agriculteur~~ et de ~~_____~~
de Chavannes sur Meuse ou chez Torle domicilié à Brey,
né à Hormenches le huit juin ~~mil huit cent~~ ^{neuf} ~~vingt~~ ^{mil huit cent} ~~vingt~~ ^{neuf}
fils de défunt Eugène Augsburger et de Elise née Traux
2. Clara Estopprey
~~de célibataire, ménagère~~ domiciliée à ~~_____~~
~~de de Brey, domiciliée à Brey~~
née à Granges sous Brey le vingt trois juin mil huit cent ~~vingt~~ ^{neuf} ~~vingt~~ ^{neuf}
~~de fille de Béate Schneider à Granges sous Brey~~
~~Charles Decroux et de femme Rosine née Schneider à Brey~~
Les publications ont eu lieu à Brey et à Torle le vingt cinq ~~janvier~~ ^{janvier}, et à Chavannes le vingt six du même mois mil neuf cent ~~vingt~~ ^{neuf} ~~vingt~~ ^{neuf}

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Augsburger
Clara Augsburger née Estopprey

des témoins :

Charles De Croux a Brey
Rosine De Croux a Brey

L'officier de l'état civil :

J. Vogneau

Papiers présentés :

acte de naissance des fiancés
et les certificats de publication
à Chavannes, Torle et Brey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
Torle et Chavannes
sur Meuse

Cornut & Schneider
N^o 2.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :
Comme témoin

Date des publications :

Aujourd'hui vingt et un mai mil huit cent neuf cent treize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu : vous êtes unis par le mariage

1. Cornut Emile agriculteur

de Lavigny domicilié à Brey

fil des défunt Jean Baptiste Cornut et de Louise Adèle née Rod
célibataire

né à Brey le vingt et un avril mil huit cent dix-huit

et
2. Schneider Marie Alice, cuisinière

de Batterkinden et de Tenin Vilars Sauls domiciliée à Tenin

filles de Paul Schneider et de Marie née Saggi
célibataire

née à Sauls le huit juillet mil huit cent huitante deux
Alois Rochat et Edouard Gilliant les deux domiciliés à Brey.

Les publications ont eu lieu à Lavigny et à Brey le dix mai, à
Batterkinden et à Villars le sept du même mois mil neuf
cent treize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Cornut Emile
Alice Cornut

des témoins :

Rochat Alois Brey
Edouard Gilliant Brey

L'officier de l'état civil :

J^e Magnier

Papiers présentés :

Les actes de naissance des fiancés
Les certificats de publication de
mariage à Lavigny, Batterkinden
Tenin et Brey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lavigny, Batterkinden et
Tenin.

Registre des mariages A.

N° 2.
Cornamusa
Micho

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

comme témoins

Date des publications :

Aujourd'hui Six juin agriculteur — mil huit cent
neuf cent seize — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu : pour être unis par le mariage —

1. Cornamusa Henri Louis, agriculteur
 de Brey — domicilié à Brey
 fils de François Rodolphe — et de Julie née Bette —
célibataire —

né à Brey — le vingt quatre août mil huit cent septante deux
 et aux naissances = 1871 —

2. Micho Lucie — Servante
 de Lucens — domiciliée à Brey
 fille de Edouard Micho — et de Emma Gilleron née Norbert
Célibataire —

née à Lucens — le Six décembre mil huit cent huitante neuf
Ernest Cornamusa et Lina Pages les deux domiciliés à Brey,
 Les publications ont eu lieu à Brey et à Lucens le vingt quatre mai
mil neuf cent seize —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Cornamusa
Lucie Cornamusa

des témoins :

Ernest Cornamusa à Brey
Micho Lina Pages à Brey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Papiers présentés :

Les extraits de naissances des fiancés
et les certificats de publication
à Lucens et à Brey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucens.

N° 4
Baudraz - Estoppey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Comme témoins

Date des publications :

Aujourd'hui quatre octobre mil huit cent neuf cent treize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu : pour être unis par le mariage

1. Baudraz John instituteur
de Agiez et Suchy domicilié à Lucens
fils de Charles Baudraz et de Louise Pominet Michel
célibataire

né à Agiez le vingt huit mars mil huit cent
nonante

et
2. Estoppey Susanne Louise institutrice
de Brey domiciliée à Curtilles
fille de François Estoppey et de Cécile née Cornamusaz
célibataire

née à Granges sous Brey le trois avril mil huit cent huitante
François Cornamusaz et Henri Faque les deux domiciliés à Brey (neuf)
Les publications ont eu lieu à Lucens et à Curtilles le dix septembre, à
Agiez Suchy et Brey le onze du même mois mil neuf cent treize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

John Baudraz
Suz. Baudraz née Estoppey

des témoins :

Régis Brey
Cornamusaz Brey

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier
de l'état civil de Lucens pour célébrer
le mariage hors de l'arrondissement

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Lucens, Agiez et Belmont

5
RoCHAT &
CORNAMUSAT

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui Cinq Decembre ~~mil huit cent~~
mil neuf cent seize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu : pour être unis par le mariage

1. RoCHAT Alois agriculteur

de Éclépens et les Lices domicilié à Brey

fils de Jules François RoCHAT et de Rosine née Corbat ~~deceased~~
célibataire

né à Granges sous Brey le deux février mil huit cent septante neuf
et

2. CORNAMUSAT Elise

de Brey domiciliée à Brey

fille de Daniel Cornamusat et de défunte Eugénie née West
célibataire

née à Granges sous Brey le treize doux mil huit cent nonante deux

Comme témoins { Georges Clément
Adolphe Crausaz
Les publications ont eu lieu à Brey et aux Lices le dix neuf novembre
et à Éclépens le vingt du même mois mil neuf cent seize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Alois RoCHAT
Elise RoCHAT

des témoins :

Georges Clément
Adolphe Crausaz

L'officier de l'état civil :

Jr Magniaux

Papiers présentés :

Certificats de publication
à la Lices et La Sarrat
à Brey

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

la Lices et de La Sarrat

Certificat de clôture

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~Aujourd'hui~~ Le numéro 5 à la page 134 ~~mil huit cent~~
~~est celui de la dernière~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
~~composé~~ inscription faite dans l'année 1913, les
 deux doubles du présent registre sont conformes
~~à~~ ce que nous certifions domiciliés à _____
~~fil de~~ Brey le 11 décembre 1913, L'officier de l'état civil
 J^m Tuagniana

Un double a été remis le janvier 1914 à
 l'autorité cantonale en exécution de l'article
 de 2 de la loi, domiciliés à _____
 fille de Brey le janvier 1914 L'officier de l'état civil
 J^m Tuagniana

Ce registre bien que non rempli est clos; l'ouverture d'un nouveau
 registre a eu lieu à partir du 1^{er} janvier 1914 ayant
 été ordonné par le Département de Justice et Police.
 Brey le janvier 1914. L'officier de l'état civil J^m Tuagniana

et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
 déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Vu le 1^{er} II. 1914
 Le Proc.
 Felornamus

Certificat de clôture

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

~~Aujourd'hui~~ Le numéro 5 à la page 134 ~~mil huit cent~~
~~est celui de la dernière~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

~~composé~~ inscription faite dans l'année 1913, les
+ deux doubles du présent registre sont conformes

~~de~~ ce que nous certifions domicilié à
~~fil de~~ Brey le 11 décembre 1913, L'officier de l'état civil
J^m Tuagniana

~~née à~~ le
Un double a été remis le janvier 1914 à

~~à~~ l'autorité cantonale en exécution de l'article
de 2 de la loi, domiciliée à

~~fil de~~ Brey le janvier 1914 L'officier de l'état civil
J^m Tuagniana

~~née à~~ le
Ce registre bien que non rempli est clos; l'ouverture d'un nouveau
Les publications ont eu lieu à registre à partir du 1^{er} janvier 1914 ayant

été ordonné par le Département de Justice et Police.
Brey le 1^{er} janvier 1914. L'officier de l'état civil J^m Tuagniana

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés, en conformité de la loi
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,
déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

*Kule 1. II. 1914
Le Procu
F. Lornan*

16^o

1

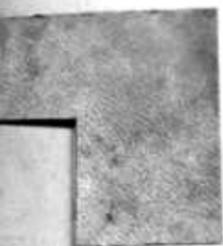
Augsburger & Estoppey

Folio 130,

Clarat

No		Folio	
2.	Badou & Estoppey, ne Pittet	66	Jenny
3.	Beck & Maurer	67	-
3	Basset & Briod.	85	-
2	Bardet & Mallon,	92	-
2	Chablonat & Estoppey	94	
1	Bertard & Delcrosat.	101,	Louise ameli -
1	Badan & Estoppey,	110	- de prangs.
H.	Baudrat & Estoppey	133,	Suzanne Louise

No		folio		
1	Caillet - Estoppey	1.	Jean daniel - Marie Louise	
1	Caillet & Girinat	31.	Charles	
1	Cornamusaz & Desargens	46.	Louis	F
1	Cuany & Bidiville	50.	-	
2	Crausaz & Crausaz	54	Alfred - Leonie	F
1	Crausaz & Crausaz	56	Paul Viepiot - Marie Sophie	F
2	Crausaz & Mounoud	57.	Charles	F
3	Crausaz & Lehmann	58	Julien	F
2	Chevalley & Talon	61.	-	
3	Caillet & Caillet	73.	Hervé - Marie Louise	
1	Cornamusaz & DeCrousaz	77	Henni - Hortense	F
3	Cornut & Chatelanat	89	-	
1	Cornamusaz & Estoppey	94	Emile - Alexandrine de Elson	F.
2	Cornamusaz & Corthézy	95	Paul Fiesche	
2	Chatelanat & Estoppey	99	Marthe	
3	Cosandou & Falletbert	108	-	
3	Chatelanat & Estoppey	115.	Emilie	
1	Cornamusaz & Krieger	123	Othon Alexandre	F.
2	Crausaz & Crausaz	125	Wlyse - Blanche Alice	F
4	Crausaz & Cosandou	127	daniel	F
2	Cornut & Schneider	131	-	
3	Cornamusaz & Michod	132	Henni Louis	1

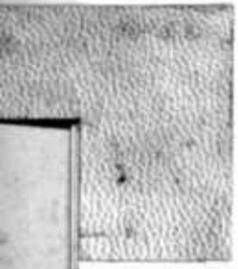


		folio
5	Dupuis et Hoppet.	14.
1	Duc de Cornouailles	71,
2	Duruy & Craudat	84
2	DeCrouse & Page	88.
1	DeCrouse & Tillet	98
2	DeCrouse & Schneider,	107
2	DeCrouse & Dutoit	120
1.	Durussel & Lilloud	128

Jeannette Emilia
 Berthas
 Marie
 Jules - Céron -
 Henri
 Charles.
 Oscar

jos fred. Barthelmezen
 jos del. - Jimmy gelée

No	Joho	
3	3	Abram Samuel
2	12,	Francis - Ceula 1856.
1	42.	Beak
2	45.	Alfred
3	48.	Alise
1	53	Henri
1	60.	Louis - -
1	65	Henri
3	79	Mamma Emile
1	83	Fideli Louis
1	87.	Beak
3	126	Fritz - Pauline



Folio

91°

11.	Fague et Commanche	1.	Charles - Rosette	F
13	Fivat et Stoppay	3.	Olimpe	
18	Fague et Burnier	4.	Jean Louis	
23.	Fague et Taccard.	1.	Samuel Frederic	
33	Fivat & Sigro	3.	-	
43	Foyallat & Pages	2.	Alie	
103	Freymond & Crausaz	3.	Louise	Es - Stophes
103	Fague & Whillard	1.	Constant	
119	Sarre & Jaquier	1	-	
121	Fague & Couillet	3	Arme - Marie	

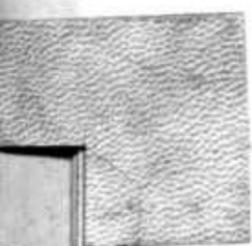
No

folio

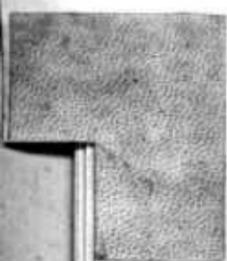
1 Gris & Delbousay
 1 Gilliant & Brollicq
 1 Geddey & Crausats -

39. Julie
 114 -
 124 Elise

Lap. del. - Zelia Jommery



N°		folio	
2	Jaquet - Duc	2.	-
1	Jaquet et Jaggi	15.	-
2	jaquet & Estoppey, rue Schneider	48	Emmanuel
4	Jomini & Estoppey,	80.	Helene Amelie
2	Jan & Lavanchy,	114	-
2	Jaccottet & Cornamuraz	118-	Renée Blanche F



8^o

4

Herbs - Cornamusar

folio

4

Louis

no 3 J. Laramie et. Sebisher 176

1	Monneyron & Pages.	115	Commas	
1	Margairat & Cotendai	106.	-	
2	Muller & Javary	111.	-	
4	Neylan & Crassat.	122	Commas.	pro pro. allei Crassat.

1	Russle' & Estoppey.	63
5	Ney et Crausack	81.

Louise Olga
 Alice Louise

Chrs - Knittel

No.		folio		
3.	Pittet & Cornamusat	111.	Emma	Exp. par Pothliker
2	Tevier & Cornamusat	72.	Mery	pre de. de Cornamusat
3	Pages & Fagier	96	Constant - Emma.	F
4	Tevier & Mery	97		





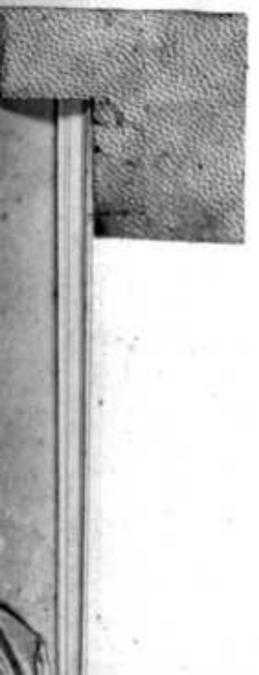
No	foli		
4.	Rohbat & Pages 32.	Seite	
2	Resin & Estoppel. 40	arnas	
1	Rochat & Binggeli 64	~	
5	Rochat & Cornamuraz 34	Seite	F

76.

Folio

1 Chouney + Estoppey. 91

Linas . de mamant et res



No		folio	
2	Seymour & Crausard	15.	Marie
2	Fisinand & Jaquet	51.	
2	Magnier & Marlin	102.	



